

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix 75732 Paris CEDEX 15 — Tél. : 306-51-00  
Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5<sup>e</sup> Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

COMPTE RENDU INTEGRAL — 41<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Mardi 6 Novembre 1973.

## SOMMAIRE

1. — Commission de contrôle de la gestion du téléphone. — Remplacement d'un membre (p. 5195).

2. — Loi de finances pour 1974 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5194).

Développement industriel et scientifique :

Développement industriel :

MM. Schloesing, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; Julien Schwartz, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique.

MM. Lecanuet, Depletri, Ligot, Darras.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

3. — Ordre du jour (p. 5210).

★ (1 f.)

PRESIDENCE DE M. LEON FEIX,  
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

COMMISSION DE CONTROLE  
DE LA GESTION DU TELEPHONE

Remplacement d'un membre.

M. le président. J'informe l'Assemblée que M. Aubert a été nommé membre de la commission de contrôle de la gestion du service public du téléphone, en remplacement de M. Robert-André Vivien, démissionnaire, dès la publication de sa candidature au Journal officiel de ce matin.

— 2 —

## LOI DE FINANCES POUR 1974 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1974 (n<sup>os</sup> 646, 681).

## DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE

## Développement industriel.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère du développement industriel et scientifique concernant le développement industriel.

La parole est à M. Schloesing, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le développement industriel.

M. Edouard Schloesing, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, la discussion de votre budget est difficile mais elle est bien d'actualité.

Je présenterai d'abord quelques très brèves observations sur le fonctionnement de votre ministère.

Le ministère du développement industriel et scientifique semble encore trop enlisé dans d'anciennes habitudes. Tel le ministère qui, après la dernière guerre, était chargé de « répartir la pénurie », si j'ose dire, il paraît trop attaché à des tâches périmées.

Son budget, à concurrence de 87 p. 100, est destiné à soutenir les charbonnages, c'est-à-dire une activité en déclin, ce qui n'est évidemment pas très « dynamisant ».

La récolte des statistiques vous absorbe énormément, monsieur le ministre. Dans ce domaine, vous n'avez apparemment pas manqué de crédits, puisque, tous les ans, ceux-ci ont été systématiquement augmentés. Mais force est de constater que vos statistiques ne sont pas satisfaisantes, qu'elles manquent de cohésion, que leur établissement est peu rapide, bref qu'elles sont d'une qualité douteuse.

La commission des finances a estimé qu'il était impossible de « piloter » l'économie française avec un tableau de bord aussi défectueux et que cette tâche gagnerait à être prise en compte par l'I.N.S.E.E. dont c'est la vocation. Un transfert est donc souhaitable en la matière.

Si l'on étudie maintenant les réalisations accomplies au titre du VI<sup>e</sup> Plan en considérant les priorités qui avaient été fixées — l'électronique, l'informatique et les télécommunications — on s'aperçoit que le plan Calcul a été bien mal réalisé, que les résultats obtenus pour l'électronique professionnelle civile et pour le programme des composants sont assez décevants et qu'en définitive tout votre effort consiste à subventionner la Compagnie internationale pour l'informatique mais qu'aucun programme d'ensemble n'a été défini.

Dans le secteur de la mécanique et de l'industrie des machines-outils, quinze prêts seulement avaient été accordés le 15 août dernier. Or ce secteur est essentiel et il faut s'en préoccuper si l'on veut que la France devienne une grande nation industrielle.

Les industriels hésitent à entreprendre des programmes d'investissements importants et la percée de notre industrie est insuffisante. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer nos efforts et ceux qui sont faits outre-Rhin en faveur de l'industrie allemande.

En ce qui concerne la chimie, aucun programme prioritaire n'est encore mis en œuvre.

Tout cela traduit des hésitations et un manque d'initiative qui risquent de compromettre singulièrement l'exécution du VI<sup>e</sup> Plan.

Mais je veux appeler plus spécialement votre attention sur la situation de l'institut de développement industriel dont le but initial — vous vous en souvenez — était d'aider les entreprises moyennes connaissant un fort taux de développement mais démunies de fonds propres, afin d'éviter la mainmise des banques.

A l'origine, il était exclu que l'institut de développement industriel puisse procéder au sauvetage d'entreprises condamnées. Il ne devait ni jouer le rôle de Saint-Bernard ni intervenir dans le secteur public. Or, sur ce point, les engagements n'ont pas été tenus.

L'institut de développement industriel s'est substitué à l'Etat pour aider la Compagnie internationale pour l'informatique. Il en est résulté une crise que vous n'avez pas oubliée et qui a entraîné le changement du conseil d'administration.

A présent, le financement de l'institut de développement industriel n'est pas assuré, aucun crédit n'est inscrit au budget. S'agit-il, monsieur le ministre, d'un enterrement ? La commission des finances se pose la question, d'autant qu'elle n'a reçu aucune information sur l'activité récente de cet organisme. Les banques d'affaires ont-elles eu, en l'occurrence, le dernier mot ? Nous vous serons reconnaissant, monsieur le ministre, des explications que vous pourrez nous apporter sur ce sujet.

J'aborde maintenant le problème de la sidérurgie. Chacun sait que les besoins en acier et en fonte augmentent dans des proportions extraordinaires. Je rappellerai les chiffres : les besoins mondiaux, pour 1985, sont estimés à 900 millions de tonnes d'acier supplémentaires, ce qui entraînerait des investissements d'un coût variant entre 180 et 300 milliards de dollars. A titre de comparaison, je dirai que l'effort à entreprendre reviendrait à créer, tous les vingt-six mois, l'équivalent de la sidérurgie américaine !

La mode est maintenant aux usines sur l'eau. Certes, les complexes de Dunkerque et de Fos ont été entrepris. Mais le complexe de Tarente est deux fois plus important que celui de Fos et la sidérurgie française a pris du retard : en 1952, elle représentait 5 p. 100 de la production mondiale alors qu'en 1972 elle n'en représentait plus que 3,9 p. 100.

Monsieur le ministre, allez-vous rapidement achever le complexe de Dunkerque ? Allez-vous entreprendre la deuxième tranche de celui de Fos et quel en sera le financement ?

Examinons maintenant l'évolution du commerce extérieur, car l'évolution des prix industriels est préoccupante. Je n'indiquerai que deux chiffres : d'août 1972 à août 1973, les prix de gros des produits industriels ont été majorés de 16 p. 100 et les prix de premières importations de 50 p. 100. L'industrie française risque donc à bref délai de ne plus être compétitive sur les marchés extérieurs. Or la France est la troisième puissance exportatrice mondiale.

Le taux de couverture des importations par les exportations est de 195 p. 100 pour les automobiles et pour les cycles, de 93 p. 100 pour les industries mécaniques autres que l'automobile, de 89 p. 100 pour le secteur aéronautique qui nous donne beaucoup de soucis ; mais il tombe à 65 p. 100 pour l'industrie du bois et à 60 p. 100 pour les papiers-cartons.

La hausse du prix de l'énergie entraînera un coût supplémentaire de 9 milliards de francs, selon les récentes estimations du ministère des finances, mais ce coût sera sans doute plus élevé et l'on peut craindre que l'automobile ne continue pas à couvrir aussi largement nos exportations et diminue ses performances en la matière.

Il faudra probablement accorder une aide accrue à l'exportation. Mais le point le plus alarmant de la situation de l'industrie française me paraît être la médiocrité du taux de croissance des investissements. La capacité de production, pourtant utilisée à plein, est insuffisante et il est impossible de satisfaire les besoins potentiels du marché ; pourtant les industriels hésitent à investir, découragés qu'ils sont par la hausse des matières premières et par l'élévation très sensible du coût du crédit. Un dangereux goulet d'étranglement existe donc, qui risque de compromettre à terme le plein emploi et d'accentuer le retard pris dans l'exécution du VI<sup>e</sup> Plan. Il faut donc relancer les investissements productifs. Nous aimerions savoir ce qu'en pense le Gouvernement.

J'en viens maintenant à la politique européenne pour constater que, malgré les sommets, il n'existe aucune politique commune, aucune élimination des entraves techniques aux échanges, aucune ouverture des marchés publics, aucune mise en place d'un instrument de coopération entre les entreprises, aucun contrôle des investissements étrangers et aucune mesure en faveur des secteurs en difficulté.

Malgré les sommets, il n'y a jamais eu de grands desseins communs, qu'il s'agisse de l'espace, de l'atome, de l'exploitation des océans, de la télévision et surtout de la défense. Pendant ce temps, les sociétés multinationales s'en donnent à cœur joie.

Arrivé à ce point de mon propos, je formulerais quelques critiques sur la politique suivie en matière de prix dans le secteur nationalisé. Le ministère de tutelle s'est laissé obséder par l'indice des prix. L'Etat a refusé des marges bénéficiaires normales, suffisantes aux secteurs sous tutelle, s'opposant aux réajustements de prix en temps voulu, imposant des baisses de tarifs injustifiées, de sorte que tout le secteur nationalisé se trouve pénalisé. En dix ans et en francs constants, le tarif de base de la thermique vendue par Gaz de France est passé de 9,03 francs à 6,84 francs et le tarif du kilowatt basse tension

E. D. F. a diminué de 2,7 p. 100. Il en est résulté une perte d'exploitation du gaz de 70 millions de francs en 1971 et de 20 millions en 1972, et, partant, un endettement de plus en plus lourd; le remboursement des emprunts à long terme a augmenté de 75 p. 100 et Electricité de France et Gaz de France ne sont pas en mesure de faire les investissements que requiert notre économie.

J'ajouterais que, dans le secteur du pétrole, les groupes français n'ont pu, au cours des dernières années, dégager des ressources suffisantes pour financer leurs recherches en raison des prix aberrants qui étaient fixés. Sur ce point, il convient que la tutelle s'améliore.

Le secteur que j'ai à examiner, monsieur le ministre, est très vaste, mais je désire appeler quelques instants votre attention sur la situation réellement préoccupante de l'entreprise minière et chimique.

A l'origine, il s'agissait de fusionner l'office de l'azote et les potasses d'Alsace. Tous les ans, l'Assemblée a été abreuvée en promesses d'amélioration mais, d'année en année, les résultats sont de plus en plus décevants. L'aide de l'Etat a atteint 1.500 millions de francs en sept ans.

Les filiales ne paraissent pas contrôlées.

C'est ainsi que Pec-Rhin a accumulé un déficit supérieur à son chiffre d'affaires, que la société Azote et produits chimiques a connu en 1972 un déficit de 16 p. 100 sur son chiffre d'affaires, soit 20 millions de francs, correspondant au montant des rémunérations versées, et que les Potasses d'Alsace ont enregistré, en 1972, en raison des grèves, un déficit de 10 p. 100 sur leur chiffre d'affaires.

Pour les autres filiales, nous aimerions notamment avoir des explications sur la situation de la Compagnie des potasses du Congo. En effet, 273 millions de francs d'aide ont été investis en pure perte, semble-t-il, et, alors que cette grande entreprise publique était en crise, le Gouvernement a attendu de longs mois avant de désigner un nouveau président et de fixer une nouvelle doctrine.

Personnellement, le rapporteur serait partisan de refuser l'aide que l'Etat se prépare à apporter de nouveau à une entreprise en déficit permanent et qui ne se réforme pas.

J'en arrive à un problème qui est particulièrement d'actualité : le problème du pétrole, que l'opinion publique connaît bien. Demain, le pétrole représentera 70 p. 100 de l'énergie consommée. Or, depuis 1962, la France n'a plus la maîtrise de ses approvisionnements et, pourtant, ses besoins vont croissant. En 1972, nous avons consommé 160 millions de tonnes d'équivalent-charbon et il est prévu que nous consommerons, en 1975, 190 millions et, en 1985, 310 millions.

Dès lors, comment expliquer, monsieur le ministre, que l'auto-financement des entreprises pétrolières françaises n'ait pas été assuré grâce à la fixation de prix normaux pour les produits pétroliers ?

Comment expliquer que la subvention accordée au groupe Elf-Erap pour son effort d'exploration soit en diminution, qu'elle atteigne seulement 150 millions en 1973 — un millième des crédits budgétaires — et qu'il soit prévu de la supprimer dans trois ans ?

Comment expliquer que l'on n'ait pas acheté davantage de permis de recherche ?

Comment expliquer que la flotte pétrolière française ne couvre plus que 50 p. 100 de nos besoins alors qu'elle en couvrait 80 p. 100 en 1966 ?

Comment expliquer que la Société nationale des pétroles d'Aquitaine — S. N. P. A. — soit autorisée à diversifier ses activités dans les produits pharmaceutiques et la parfumerie alors que la France traverse une crise en ce qui concerne l'approvisionnement en pétrole ?

Comment comprendre la superbe assurance du Gouvernement dans cette guerre du pétrole ? Nous ne voulons pas que la France soit transformée en protectorat arabe. La lenteur de la mise en place des mesures de sauvegarde nous surprend. Le pays doit connaître les intentions du Gouvernement, et nous sommes sensibles, monsieur le ministre, au fait que vous ayez réservé la primauté de vos informations à l'Assemblée nationale. Mais, je le répète, nous ne comprenons pas cette lenteur dans l'application des mesures de sauvegarde.

Dès le 17 avril dernier, le président Nixon avait entrepris une gigantesque campagne d'information tendant à réduire les consommations d'énergie. A Paris, chaque nuit, les grands immeubles de l'ensemble Maine-Montparnasse restent illuminés.

J'évoquerai, pour terminer, les problèmes de l'atome. La consommation électrique double tous les dix ans et nous serons obligés de créer, au cours de la prochaine décennie, un potentiel

de production équivalent à celui qui existe. Certes, l'énergie nucléaire pourra prendre le relais et la chance de la France, grâce à un long effort, est d'avoir maintenant des scientifiques, des industriels et des techniciens capables d'assurer son indépendance.

Le Gouvernement a eu raison d'accepter les recommandations du groupe d'étude des problèmes de production d'énergie d'origine nucléaire et de décider la mise en place d'une puissance de 13.000 mégawatts en 1978. Il faut créer ces centrales nucléaires et le Gouvernement doit aiguillonner Electricité de France dans l'hypothèse où la vigilance de cette dernière faiblirait.

La création d'un service central de sécurité nucléaire où le Parlement est représenté a été également opportune.

Vous allez exposer vos projets, monsieur le ministre, mais auparavant, je voudrais vous poser encore quelques questions.

Quel sera le coût des futures installations d'usines nucléaires ?

Quel sera le coût de l'usine de séparation isotopique ?

Quelles seront les conditions d'utilisation des licences pour la construction des centrales nucléaires ?

Quel sera le montant des redevances au kilowattheure ?

A quelle date seront prises les décisions ?

Nous ne pourrions subir dans l'avenir un double chantage : celui qui s'exerce sur notre approvisionnement en pétrole, d'une part, et celui qui pourrait peser sur notre approvisionnement en uranium enrichi, d'autre part.

En conclusion, je crois que si nous marquons aujourd'hui, par un partage équitable de la pénurie, la solidarité qui nous lie à nos voisins et amis, sans doute, demain, ces derniers voudront-ils s'associer à leur tour à nos efforts dans le domaine nucléaire en affirmant leur solidarité dans le destin de l'Europe. La générosité à terme peut être payante. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.*)

J'en ai terminé avec l'examen des crédits de l'industrie. Mais, en ma qualité de rapporteur spécial, je présenterai encore quelques observations.

La tâche du rapporteur spécial est très lourde. En droit, ses pouvoirs sont énormes, notamment son pouvoir d'investigation ou d'enquête. En fait, il est démuné de tout moyen matériel pour accomplir sa tâche. Il ne dispose d'aucune aide en personnel, il n'a même pas une revue de presse. Les documents ministériels arrivent tardivement.

A cet égard, il faudrait que changent les habitudes du ministère du développement industriel et scientifique. En ce qui concerne les crédits d'aide à l'industrie, nous avons reçu des listes difficilement exploitables. Peut-être le rapporteur sera-t-il un jour en mesure de les utiliser. Actuellement, il ne le peut pas.

De plus, certains documents sont tronqués. Ainsi, le document que j'ai en main et qui a été adressé au rapporteur spécial a subi des coupures. C'est la censure du secrétariat d'Etat au budget !

**M. Alain Bonnet.** C'est inouï !

**M. Edouard Schloesing, rapporteur spécial.** Ces pratiques sont intolérables et doivent cesser.

Il serait bon aussi d'être en mesure de contrôler plus sérieusement le budget plutôt que de procéder à une grande discussion annuelle. Sans doute faudrait-il consentir aux rapporteurs spéciaux un privilège leur assurant la priorité lorsqu'ils veulent poser une question orale sur un problème essentiel de leur ressort. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.*)

**M. le président.** La parole est à M. Schwartz, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le développement industriel.

**M. Julien Schwartz, rapporteur pour avis.** Mesdames, messieurs, la commission de la production et des échanges a examiné les crédits du développement industriel après avoir entendu M. Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique. A la suite de cet examen, j'ai l'honneur de vous présenter un rapport qui comprend deux parties.

Dans une première partie, je vous propose d'étudier les trois points suivants : la dotation globale du ministère ; les problèmes ayant trait au secteur énergétique ; les actions de politique industrielle et les secteurs prioritaires du Plan. En complément, je vous présenterai deux notes, l'une ayant trait au Bureau de recherches géologiques et minières, l'autre à l'Institut de développement industriel.

Dans une deuxième partie, je formulerais une série de réflexions sur les rapports entre l'Etat et l'industrie.

En ce qui concerne la dotation budgétaire, le rapporteur a éprouvé, comme ses prédécesseurs, une certaine difficulté à isoler, dans le « bleu » budgétaire du ministère du développement industriel et scientifique, les crédits relatifs à l'industrie. Il lui apparaît de plus en plus nécessaire de présenter à l'avenir de façon claire les crédits relevant de la recherche, d'une part, et les crédits industriels, d'autre part. Le rapporteur pour avis fait siennes les fert judicieuses remarques du rapporteur spécial de la commission des finances pour les crédits de la recherche, en ce qui concerne le plan électronique civil. Il est tout à fait d'accord également avec M. Barthe, rapporteur sur les crédits de la recherche au nom de la commission de la production et des échanges, qui a suggéré qu'à l'avenir les crédits du ministère du développement industriel et scientifique soient, à l'instar de ceux du ministère des transports, présentés en trois sections distinctes, la première étant une section commune et les deux autres correspondant au développement industriel et à la recherche proprement dite.

On constate d'abord que les crédits industriels proprement dits ne concernent que les titres IV, V et VI du budget. Mais ces trois titres regroupent en crédits de paiement, pour l'année 1973, 5.360 millions de francs et, pour 1974, 6 milliards de francs, soit plus de 92 p. 100 des dotations budgétaires du ministère du développement industriel et scientifique.

Ainsi, si l'on excepte les crédits de fonctionnement, les dotations à l'industrie représentent pour 1973 environ 39 p. 100 du budget du développement industriel et scientifique et, pour 1974, près de 44 p. 100.

C'est au titre IV que figure l'essentiel des dotations et, dans ce titre, la plus grande part des crédits concerne l'aide au charbon. C'est ainsi que, pour 1974, la subvention demandée pour les houillères nationales s'élève à 2.328.980.000 francs. Si l'on y ajoute la subvention à la caisse de compensation des prix des combustibles minéraux solides et la prise en charge par l'Etat des prestations de chauffage et de logement à certains mineurs pensionnés, cette aide s'élève à 2.417 millions 980.000 francs, soit plus de 96 p. 100 des crédits du titre IV consacré à l'industrie.

Si l'on compare ce chiffre au montant des crédits industriels gérés par le ministère, on s'aperçoit qu'il est égal en 1974 à 91,6 p. 100 du total de son budget.

Cette situation n'est pas particulièrement à 1974 ; ce pourcentage, de 1968 à 1973, a varié entre 85 et 93 p. 100. Il faut donc constater que, si l'on s'en tient aux seuls chiffres contenus dans le « bleu » budgétaire, le ministère du développement industriel et scientifique gère essentiellement le passé.

Lors de votre audition par la commission de la production et des échanges, monsieur le ministre, vous avez souligné, à juste titre, que l'action industrielle de l'Etat ne se résumait pas aux crédits inscrits dans la dotation budgétaire et que votre ministère avait surtout un rôle d'animation et de coordination en matière de politique industrielle. Vous avez reconnu que votre budget n'augmentait que très faiblement si l'on en défalquait les crédits destinés aux Charbonnages de France.

Cela étant, en ce qui concerne la dotation des services, vous avez insisté sur deux points qui me semblent essentiels : la mise en place du service central de sûreté des installations électro-nucléaires dont la mission sera le contrôle des usines de production d'électricité nucléaire ; le début de la mise en place des délégués régionaux du ministère, afin que les autorités régionales disposent — ce qui n'est pas le cas actuellement — d'un expert industriel.

Quelle que soit la présentation budgétaire des crédits de l'industrie, il apparaît au rapporteur que les services votés ne sont pas suffisamment remis en cause chaque année et qu'il se perpétue ainsi des rentes de situation. Or, compte tenu de la faible dotation budgétaire tournée vers l'avenir dont vous disposez, il lui paraît nécessaire que les services du ministère veillent chaque année à élaguer des services votés toutes les branches mortes. Un exemple : la fondation nationale pour la gestion des entreprises reçoit par le canal du chapitre 43-02, en 1974, 5.721.000 francs, dotation en diminution de 100.000 francs par rapport à celle qui a été accordée en 1973.

Le rapporteur a constaté, en examinant le budget de 1973 de la fondation, que, au regard d'un montant de ressources atteignant 8.741.000 francs, le total des dépenses ne s'était élevé qu'à 7.500.000 francs. Le solde positif de 1.241.000 francs a été utilisé pour créer un fonds de roulement.

Il est donc raisonnable de demander que la dotation budgétaire de la fondation soit diminuée de 200.000 francs. Le budget de cet organisme présenterait encore un solde positif de 181.000 francs et son fonds de roulement pour 1974 atteindrait 1.422.000 francs, soit 17 p. 100 du budget total.

En conséquence, la commission a adopté un amendement dans ce sens. Cet amendement ne remet pas en cause les actions de la fondation nationale pour la gestion des entreprises. Il revêt l'aspect d'un amendement de principe et d'incitation pour les services du développement industriel à faire un effort dans la surveillance des services votés et des subventions de toute nature qu'ils distribuent.

Quant au secteur énergétique, l'aide aux houillères, je l'ai rappelé, s'élève à 2.328.980.000 francs. Une première question se pose : est-ce que ce déficit paraît compréhensible dans les années à venir ? La réponse est malheureusement négative.

En effet, les salaires et les charges d'exploitation des Charbonnages augmentent beaucoup plus rapidement que la déflation des effectifs et que la production globale. Celle-ci a énormément diminué. Elle était de 39 millions de tonnes en 1970 ; elle est de 29 millions de tonnes en 1973. Cela est dû à la baisse des rendements au fond, à l'augmentation de l'absentéisme et du nombre de jours chômés et payés. La réduction de la production globale aurait été encore plus importante si les effectifs du fond n'étaient pas demeurés supérieurs aux prévisions du plan de conversion, surtout pour les bassins du Centre, du Midi et des Cévennes.

Si le plan de conversion est conforme aux prévisions pour le Nord, le Pas-de-Calais et pour les houillères du bassin de Lorraine, il n'en est pas de même pour les Cévennes, le Centre et le Midi. Les effectifs globaux des Charbonnages de France étaient, en 1970, de 96.000 personnes. Ils sont encore de 76.000 en 1973. L'objectif à atteindre à la fin de 1974 est de 55.000. Monsieur le ministre, un effort très sérieux devra être entrepris pour la conversion dans les Cévennes, le Centre et le Midi si vous voulez atteindre cet objectif.

En ce qui concerne la politique énergétique, il convient de s'interroger sur les deux sources principales d'approvisionnement de la France : le charbon et le pétrole.

Pour le charbon et compte tenu des événements du Proche-Orient, le rapporteur et M. Lucas vous ont demandé, monsieur le ministre, si vous n'envisagez pas de revenir sur la politique charbonnière française telle qu'elle est définie depuis quelques années, de façon à laisser une place plus grande au charbon national. Le rapporteur et un petit nombre de parlementaires regretteront qu'il n'en soit pas ainsi et que vous mainteniez la décision de régression de la politique charbonnière française. Sans doute vous expliquerez-vous tout à l'heure sur ce point.

Pour le pétrole, dans le court terme, les événements montrent le bien-fondé de la politique qui permet à l'économie nationale de disposer de quatre-vingt-dix jours de stocks. A moyen terme, le redéploiement de nos efforts de prospection pétrolière ainsi que les récents contrats d'achats de gaz passés avec différents pays sont des mesures de sauvegarde en attendant qu'à long terme l'électricité nucléaire donne à notre pays une indépendance plus grande.

Le rapporteur s'est félicité de la sagacité de la politique française pratiquée en matière pétrolière depuis plusieurs décennies qui contribue au moins à ne pas laisser l'économie nationale dans la dépendance des grandes compagnies pétrolières. Celles-ci, en effet, en raison de leur attachement national, en cas de crise mondiale, arbitrent régulièrement en faveur des intérêts anglo-saxons contre la volonté même des pays producteurs.

Cela étant, il devient urgent qu'une politique énergétique commune soit élaborée, car la légèreté de nos partenaires au sein de la C.E.E., tant en matière de mise en place d'un dispositif de riposte aux agissements des grandes compagnies qu'en matière de stockage de sécurité, outre qu'elle risque de mettre la totalité de l'Europe occidentale dans des difficultés considérables, aboutit, sur un plan évidemment plus modeste mais cependant préoccupant, à des achats étrangers massifs de fuel en cas de crise dans les régions frontalières françaises créant ainsi dans ces zones une pénurie artificielle.

Enfin, le rapporteur s'est étonné — et je m'adresse à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances — de la précipitation avec laquelle avait été annoncée, au cours de la seconde quinzaine du mois d'octobre, la hausse des prix du fuel, cette annonce ayant entraîné, dans une profession qui était déjà tentée par ce genre d'opérations, la constitution de stocks de spéculation.

J'examinerai maintenant les secteurs prioritaires du Plan et les crédits d'action de politique industrielle.

Parmi les secteurs prioritaires du Plan, je n'évoquerai, compte tenu du temps qui m'est imparti, que le problème de la chimie. Les objectifs d'augmentation de la production annuelle de ce secteur fixés par le Plan ont été réalisés. En revanche, le solde

positif de notre commerce extérieur reste aux alentours d'un demi-milliard de francs alors que le Plan prévoyait, à la fin de 1975, plus de quatre milliards.

Pour ce qui est des entreprises d'Etat, à côté de la brillante réussite de la société chimique des charbonnages, à laquelle vous avez rendu hommage, monsieur le ministre, le problème majeur est évidemment celui de l'entreprise minière et chimique dont a parlé M. Schloesing.

Cette entreprise regroupe essentiellement les mines de potasse d'Alsace et l'ex-« Onia » appelée maintenant société « Azote et Produits chimiques » — A. P. C. La décision de fusion d'A. P. C. et des mines domaniales de potasse d'Alsace — M. D. P. A. — a été prise en 1967. Les motivations essentielles étaient les suivantes : regrouper les actifs industriels de ces deux sociétés en chimie ; faire financer par M. D. P. A., grâce à ses actifs à l'étranger, notamment au Canada et au Congo, le déficit escompté d'A. P. C. ; réaliser, au niveau des méthodes de vente et des réseaux de vente, une fusion génératrice d'économie et d'efficacité.

Seul, le premier de ces objectifs a été atteint. Pour les années de 1968 à 1972, on atteint un versement global sur fonds publics de 998,3 millions de francs. Avec les dotations de 1973, on dépasse 1.300 millions de francs et 150 millions de francs sont encore demaandés pour 1974. Cette situation ne peut plus durer, monsieur le ministre.

Vous avez également reconnu qu'une des hypothèses concevables pour assurer le redémarrage et l'assainissement de l'entreprise minière et chimique — E.M.C. — était un rapprochement avec la société chimique des charbonnages dans des conditions, avez-vous précisé, assurant à cette opération des chances sérieuses de réussite industrielle, notamment pour la société chimique des charbonnages — S.C.C.

Cette déclaration, je vous l'ai dit, inquiète votre rapporteur au plus haut point. Les mines de potasse d'Alsace, dont les résultats étaient encore convenables en 1970, ont finalement fait les frais de l'opération de regroupement décidée en 1967. Il ne faudrait pas qu'une telle situation se renouvelle au détriment de la S.C.C.

En ce qui concerne les crédits d'action de politique industrielle, je me bornerai à signaler que les autorisations de programme sont en augmentation, alors que les crédits de paiement accusent une légère diminution.

Certains commissaires ont insisté pour que — parmi les quatre objectifs que doivent permettre d'atteindre ces crédits d'action de politique industrielle — vous continuiez, monsieur le ministre, à vous intéresser de très près à l'environnement par la contribution à l'étude des nuisances industrielles de toute nature et également à certaines actions sectorielles, surtout à celles qui consistent à promouvoir des exportations, notamment en ce qui concerne le secteur des biens mécaniques, des grands ensembles industriels et la vente à l'étranger de plate-formes de forage en mer.

S'agissant du Bureau de recherches géologiques et minières — le B.R.G.M. — les crédits sont en augmentation de 5,7 p. 100 par rapport à 1973.

Je ne formulerais à cet égard qu'une seule critique : il serait souhaitable que les dépenses du B.R.G.M. consacrées à la mission industrielle de recherche minière et à la mission de société de service soient, à l'avenir, couvertes par les ressources propres de cet organisme et par les ressources provenant de tiers.

Mon collègue M. Schloesing a parlé longuement de l'Institut de développement industriel — l'I.D.I. J'indique simplement qu'aucun crédit n'est prévu, dans le budget de 1974, en faveur de l'I.D.I. Mais le nouveau capital souscrit en 1973 — 433 millions de francs — doit permettre de couvrir les besoins de l'Institut pour 1974.

Le bilan de l'activité de l'I.D.I. jusqu'au 31 mai 1973 se limite à 921 dossiers traités représentant un total d'engagements de 394.500.000 francs.

Quant à la nature des interventions, 44,4 p. 100 d'entre elles sont des prises de participation, 31,5 p. 100 des obligations convertibles et 22,1 p. 100 des obligations simples ou des prêts.

La deuxième partie de mon exposé sera consacrée à un certain nombre de réflexions sur les rapports entre l'Etat et l'Industrie.

Les flux financiers entre l'Etat et l'industrie, qui se situent à l'intérieur du rôle interventionniste des pouvoirs publics, sont, dans les économies occidentales développées, une donnée largement admise. Rares sont ceux qui condamnent l'intervention de l'Etat en matière industrielle, puisque aussi bien une comparaison objective entre les mécanismes français et les

mécanismes étrangers fait apparaître une large convergence. Il est délicat, en l'état actuel des choses, de mesurer l'accroissement de l'interventionnisme étatique depuis une dizaine d'années, mais il est sûr que cet interventionnisme s'applique de façon relativement comparable dans les différents pays de la Communauté économique européenne.

Au niveau des moyens, les procédés qui ont la faveur des différents gouvernements peuvent varier, mais on note une renouveau au niveau des points d'application de ces aides. L'intervention publique intéresse, en général, les mêmes secteurs : agriculture privée, charbonnages publics ou privés, industrie pétrolière, transports et communications publics, privés ou mixtes, logements privés, constructions nouvelles privées, sidérurgie publique ou privée.

C'est pourquoi, devant la commission de la production et des échanges, votre rapporteur a exprimé le souhait que, chaque année, soit présenté au Parlement, à l'occasion de la discussion du projet de loi de finances, un document retraçant pour l'année antérieure l'ensemble des transferts Etat-industrie, une sorte d'enveloppe « industrie » moins restreinte cependant dans sa « conceptualisation » que l'enveloppe « recherche ».

Votre commission a fait sienne cette proposition et, monsieur le ministre, vous en avez pris note en constatant l'intérêt qu'elle présenterait pour une discussion claire de l'action industrielle de l'Etat. En outre, vous avez indiqué que vous vous proposiez de vous faire, auprès des autres ministres, l'interprète du vœu de la commission de la production et des échanges.

C'est à partir de ce document que le Parlement pourra discuter, dans la clarté, d'un des aspects essentiels de l'action des pouvoirs publics en matière industrielle.

Naturellement, l'appréciation de ce rôle devra se faire tout d'abord sur le strict plan économique ; il faudra tenter de cerner l'efficacité de l'aide à l'industrie ainsi que la cohérence des moyens employés. Cette tâche ne sera pas facile, d'autant que tout mécanisme d'aide introduit des éléments perturbateurs nouveaux dans le libre jeu de la concurrence.

Mais, en dehors de cet aspect purement économique, déjà fort important dans la mesure où, si l'on pouvait démontrer que l'action de l'Etat en matière industrielle atteint le maximum de son efficacité, cette action serait déjà plus facilement acceptée par l'opinion publique, il faudra envisager les aspects purement politiques et, là, un certain nombre de questions fondamentales devront être posées et des réponses trouvées.

Qu'on ne s'y trompe pas, à travers ce débat sur les relations entre l'Etat et l'industrie, ce sont finalement les grands problèmes posés par le choix de la croissance, par la finalité de l'économie, par le respect de la démocratie qui se trouvent soulevés.

Telles sont, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, les commentaires que je tenais à formuler au nom de la commission de la production et des échanges.

Sous réserve de l'amendement qu'elle a adopté, diminuant de 200.000 francs la subvention accordée à la fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises, la commission a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du budget de l'industrie du ministère du développement industriel et scientifique.

Je souhaite que l'Assemblée nationale suive la commission sur cette voie. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du développement industriel et scientifique.

**M. Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, la présentation du budget de mon département nous appelle à un effort de clarification et à un effort de réflexion.

L'effort de clarification répond à une nécessité qui tend à devenir tradition : le fascicule budgétaire dont nous avons débattu comprend en effet des dispositions qui intéressent, les unes, le développement industriel, les autres, la recherche scientifique et technique.

Ce sont là, vous le savez, deux des sources fondamentales de l'avenir de notre économie et du devenir de notre société. Le choix qui a présidé, il y a quelques années, à leur réunion dans le cadre d'une même responsabilité ministérielle s'impose avec la force de l'évidence et, on peut l'affirmer aujourd'hui, de l'expérience.

Mais j'ai tenu à vous présenter — en plein accord avec votre bureau et vos rapporteurs — ce budget en deux phases : aujourd'hui pour le développement industriel, après-demain pour la

recherche. Je suis convaincu que nous serons ainsi en mesure de faire œuvre utile et sérieuse. Je suis également sûr de rencontrer, ce faisant, votre adhésion et d'aller dans le sens de revendications que viennent encore de rappeler MM. les rapporteurs.

Je compte d'ailleurs étudier avec eux les modalités d'une préparation de nos débats qui puisse mieux répondre encore dans l'avenir à cet impératif de clarté et, par conséquent, faciliter le contrôle des élus de la nation.

Je ne doute pas des effets positifs qu'auront de telles mesures sur l'effort de réflexion qui doit marquer notre discussion. Cet effort me paraît, en tout état de cause, nécessaire, pour deux raisons principales.

La première est liée à l'accomplissement de la politique d'industrialisation que nous avons entreprise. Il s'agit, vous le savez, de l'ambition majeure de notre VI<sup>e</sup> Plan. Alors que s'amorcent déjà les travaux préparatoires du plan suivant, il me paraît indispensable de réfléchir ensemble sur le bilan des trois premières années du plan en cours.

Mais c'est aussi pour des motifs d'ordre conjoncturel que nous devons approfondir notre réflexion. Il s'agit, dans le domaine international, des événements énergétiques qui agitent spectaculairement l'actualité. Il s'agit, dans le domaine interne, et M. le rapporteur de la commission de la production et des échanges vient de le rappeler très justement, des événements qui posent clairement le problème des relations entre l'Etat et les industries.

Le cheminement de notre industrialisation, l'évolution des événements internationaux, la conduite de notre politique industrielle : tels sont, si vous le voulez bien, les trois grands thèmes que j'aborderai aujourd'hui devant vous, dans un débat parfaitement introduit par les exposés de MM. les rapporteurs, et en entrant peut-être dans quelques détails relativement complexes — j'espère que vous m'en excuserez — dans le souci, qui sans doute vous partagez, mesdames, messieurs, d'informer complètement et en priorité le Parlement.

Le VI<sup>e</sup> Plan avait fait de l'industrialisation du pays l'un de ses objectifs majeurs. Il s'agissait ainsi de donner à la France l'un des moyens nécessaires à l'affirmation de l'indépendance nationale et, en même temps, un instrument assez solide pour construire une économie forte tout en assurant un progrès social continu.

A deux ans de la fin du VI<sup>e</sup> Plan et au moment où commencent les travaux de préparation du VII<sup>e</sup>, je vous propose de dresser un bilan de l'action entreprise, sans complaisance mais aussi sans honte.

L'industrie, mesdames, messieurs, c'est 46 p. 100 du produit national brut et des emplois pour 39 p. 100 de la population active. L'indice de la production industrielle a doublé en onze ans et, en 1973, la croissance de la valeur ajoutée par l'industrie a été de 7,3 p. 100, c'est-à-dire, pratiquement, l'objectif qu'avait retenu le Plan.

Ces résultats ont, certes, été favorisés par la haute conjoncture de l'économie mondiale, mais ils sont aussi le fruit des efforts de nos industriels et de l'action des pouvoirs publics, qu'il faut, je crois, objectivement reconnaître. Ils sont satisfaisants, mais ils ne justifient aucun relâchement de notre attention.

Les tensions persistantes sur les prix, notamment en ce qui concerne les matières premières, les problèmes de sécurité d'approvisionnement qui ont pris une acuité nouvelle, les désordres monétaires internationaux enfin, constituent, en effet, une menace pour l'avenir, et je suis bien d'accord, sur ce point, avec M. le rapporteur de la commission des finances.

D'autre part, l'intégration de l'industrie dans la société française ne s'est pas faite sans heurts et il faut bien reconnaître qu'actuellement le fait industriel est plus encore subi qu'accepté par nombre de Français. Il faudra donc s'efforcer d'humaniser plus vite l'usine et de mieux informer nos compatriotes, en particulier les jeunes, des réalités de la vie industrielle.

A vrai dire, celle-ci s'est beaucoup transformée, notre industrie a grandi et grandit encore ; ses structures se sont sensiblement améliorées ; sa position internationale s'est sérieusement raffermie. Tels sont les trois points que je vais maintenant traiter.

Le VI<sup>e</sup> Plan avait mis l'accent sur la croissance nécessaire de trois branches prioritaires : la construction mécanique, la chimie et les industries de l'électronique, de l'informatique et des télécommunications.

D'autre part, mon département ministériel s'est efforcé, à l'aide d'actions plus ponctuelles, de faciliter la solution de difficultés faisant obstacle au développement de branches très importantes, telles que l'industrie aéronautique ou les industries du textile et de l'habillement.

En application des décisions du comité de politique industrielle du 8 janvier 1971, les pouvoirs publics ont pris un certain nombre de dispositions propres à favoriser un développement plus rapide des industries mécaniques.

Je rappelle que les actions mises en œuvre ont suivi quatre voies principales d'intervention, par le canal de crédits d'action de politique industrielle, par des interventions de l'Institut de développement industriel, par des prêts du Fonds de développement économique et social et par la procédure des lettres d'agrément, ce qui a représenté, non point une série d'actions dispersées, mais une politique cohérente et suivie.

Ces mesures ont aidé la mécanique à atteindre le degré de développement qu'elle connaît aujourd'hui. Une expansion de la production à un rythme moyen, proche de 7 p. 100, s'est accompagnée d'une amélioration de la balance commerciale, qui est devenue légèrement excédentaire dès 1971.

Cependant, ces résultats restent inférieurs aux prévisions du VI<sup>e</sup> Plan, particulièrement pour la progression moyenne annuelle des investissements, qui demeure — cela est bien vrai — insuffisante.

A cette carence s'ajoute une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Cette situation précaire des facteurs de production dans la mécanique me paraît préoccupante, notamment dans la perspective d'une reprise de la demande de biens d'équipements. C'est pourquoi mes services étudient actuellement avec la profession les moyens de surmonter ces difficultés.

Dans le domaine des industries que l'on qualifie généralement d'industries de pointe en raison de leur caractère technologique très avancé, le VI<sup>e</sup> Plan avait reconnu la nécessité de poursuivre une politique active de consolidation des positions de nos entreprises et avait programmé, pour soutenir cette action, un effort de recherche civile financée par les pouvoirs publics pour un montant de 4.500 millions de francs pour la période.

En termes globaux, cet engagement a été jusqu'à présent respecté et l'évolution récente de deux des secteurs les plus importants, les composants et l'informatique, montre que cet effort n'a pas été vain.

Dans le domaine des composants semi-conducteurs, l'année 1973 apporte, en effet, un très net retournement de la situation, auquel l'industrie française, grâce à l'effort de rattrapage technologique de ces dernières années, peut pleinement participer.

Dans le domaine de l'informatique, la C.I.L., avec un chiffre d'affaires atteignant maintenant le milliard de francs et des ventes en France approchant 20 p. 100 du marché national, a pu négocier un accord de coopération élargissant à Philips l'accord passé en 1972 avec Siemens. En ce qui concerne la péri-informatique, les entreprises françaises obtiennent désormais des résultats encourageants, au niveau international, sur un marché extraordinairement concurrentiel et évolutif.

La situation des industries françaises de pointe me paraît donc sensiblement améliorée, ce qui constitue, bien sûr, un précieux encouragement pour la poursuite de l'effort de soutien public à ce secteur, que nous vous demandons, mais qui justifie aussi une plus grande sélectivité dans les actions qui devront être menées désormais.

De son côté, l'évolution de l'industrie chimique et des industries qui peuvent lui être assimilées n'a pas connu une inflexion de tendance aussi marquée que nous l'aurions souhaité.

Certes, de façon générale, la production a crû à un rythme soutenu, voisin de celui que le VI<sup>e</sup> Plan avait prévu. Certes, dans le secteur d'Etat, la société chimique des charbonnages, comme vous avez bien voulu le rappeler, monsieur le rapporteur, a réalisé des progrès spectaculaires et les dispositions nécessaires ont été prises pour amorcer, dans les prochains mois, le redressement de l'Entreprise minière et chimique, à l'intérieur de laquelle les Mines domaniales de potasse d'Alsace sont maintenant dans une situation assez satisfaisante. Mais une analyse approfondie fait apparaître d'assez sensibles disparités et motivent de sérieuses préoccupations.

Quant aux échanges extérieurs, le solde de la balance commerciale, redevenu positif, continue à augmenter lentement. Mais si la tendance d'ensemble apparaît favorable, il faut reconnaître que cette évolution demeure fragile.

En effet, la mauvaise tenue du prix des produits chimiques, au cours des dernières périodes, a provoqué un ralentissement des investissements de l'industrie chimique européenne dans son ensemble. En outre, l'approvisionnement des complexes chimiques en produits nécessaires à la fabrication, notamment en coupes pétrolières, risque de poser des problèmes et de compromettre ainsi la marche à pleine capacité des installations alors que la demande se situe à un niveau élevé.

Après les médiocres années 1971 et 1972, la conjoncture mondiale s'est nettement redressée pour l'industrie sidérurgique.

Les résultats bruts de la sidérurgie française connaîtront une sensible amélioration en 1973 — deux milliards de francs contre un milliard en 1972 — tout en restant cependant à un niveau inférieur à celui atteint en 1970, qui était, je le rappelle, de 3,76 milliards de francs.

Ces quelques chiffres mettent en évidence la sensibilité particulière de la sidérurgie aux fluctuations de la conjoncture.

D'une manière plus générale, il me paraît important qu'à l'occasion de la préparation du VII<sup>e</sup> Plan, soit poursuivi et approfondi un effort de réflexion sur les conditions du développement de la sidérurgie française.

Assurément, pour le marché de l'acier, les perspectives globales sont favorables — vous l'avez rappelé, monsieur le rapporteur : la production mondiale passerait, d'après les prévisions actuelles, de 690 millions de tonnes en 1973 à 940 millions en 1980.

Mais, compte tenu des tendances protectionnistes qui se sont manifestées principalement aux Etats-Unis, de la volonté de nombreux pays en voie de développement de se doter d'une industrie sidérurgique propre et du développement probable des usines à demi-produits implantées près des matières premières, la sidérurgie française devra définir une stratégie qui lui permette, dans les meilleures conditions d'efficacité, de desservir le marché intérieur ainsi que de maintenir et même d'augmenter sa pénétration sur les marchés étrangers.

Elle dispose à cet effet d'un outil de production de bonne qualité. Je n'ai pas à rappeler que l'Etat a puissamment contribué à sa modernisation et à son développement, d'abord dans le cadre de la convention passée en 1966 avec la profession, dont le dispositif original a permis de résoudre en même temps les problèmes sociaux qui se posaient, puis pour la réalisation de l'usine de Fos.

Il importe maintenant que, grâce à une gestion rigoureuse, cet outil soit utilisé aussi bien que possible. Le ministère du développement industriel y veille attentivement, suivant le vœu de vos commissions et, je le pense, de nombreux membres de cette assemblée.

Soutenue par la haute conjoncture générale, l'activité des industries du textile et de l'habillement s'est maintenue à un haut niveau tout au long de 1972. C'est ainsi que l'indice d'ensemble de la production textile s'est établi en 1972 au niveau 143 pour une base 100 en 1962, en progression de 7,5 p. 100 par rapport à 1971.

En ce qui concerne plus particulièrement les industries de l'habillement, leur chiffre d'affaires global a atteint près de 13 milliards en 1972, soit une croissance d'environ 15 p. 100 par rapport à 1971. Il en est résulté que les effectifs de l'industrie textile n'ont que très faiblement régressé en 1972, ceux de l'industrie de l'habillement ayant même légèrement progressé.

Malgré les difficultés résultant notamment de la crise monétaire, les industries du textile ont continué à développer leurs exportations.

Il est très vraisemblable que les performances de ces industries seront tout aussi satisfaisantes en 1973, bien que l'on ait pu noter un certain fléchissement du taux de croissance de l'activité, et que l'absence de solution aux problèmes monétaires internationaux ait pesé sur le développement de nos exportations, ainsi que sur les cours des matières premières textiles.

L'incertitude qui demeure à cet égard et la vive progression des importations de produits textiles et d'habillement, tout particulièrement des tissus et produits finis, seraient susceptibles de remettre en cause ces résultats et d'annihiler les efforts de restructuration et de modernisation de ces industries. C'est pourquoi le ministre du développement industriel et scientifique attache une particulière importance à la conclusion rapide, dans le cadre du G. A. T. T., d'un accord multilatéral concernant l'ensemble des produits textiles, dont les dispositions devraient à la fois permettre un développement harmonieux des échanges textiles mondiaux, au profit notamment des pays les moins développés, et éviter de graves désorganisations de nos marchés.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, les résultats, satisfaisants dans l'ensemble que je viens d'évoquer devant vous, n'ont pu être atteints que par un effort constant d'adaptation.

On a ainsi assisté depuis quelques années, grâce à la politique menée par les pouvoirs publics, c'est-à-dire par le Gouvernement et le Parlement, à un renouvellement profond du tissu industriel français.

Notre industrie s'est consolidée par la constitution de groupes de dimension internationale, modernisée grâce à un effort d'investissement, ouverte sur l'extérieur en devenant plus agressive sur les marchés étrangers.

Sans doute la taille des entreprises n'est-elle pas l'élément unique, ni même le principal, de la puissance industrielle. Celle-ci suppose, cependant, l'existence de groupes puissants dans les principales branches. A cet égard, à la suite des grands mouvements favorisés par la législation à partir de 1966, l'industrie française présente actuellement un degré de concentration élevé dans la plupart des grands secteurs d'activité.

Plus concrètement, il faut savoir que 237 entreprises employant plus de 2.000 salariés détiennent, à elles seules, 45 p. 100 du marché et effectuent 60 p. 100 des investissements. Mais il serait naïf de croire que les problèmes de restructuration sont pour autant résolus et que les choses doivent demeurer en l'état.

C'est pourquoi le ministère du développement industriel est intervenu pour favoriser l'assainissement de la situation dans diverses branches, notamment par la voie de la coopération internationale.

Par exemple, dans chacune des industries du textile, de l'habillement et de la chaussure, les pouvoirs publics ont créé à cette fin un comité professionnel qu'ils ont doté d'une taxe parafiscale.

Par ailleurs, dans la sidérurgie, le poids des investissements nécessaires a conduit les actionnaires français de Solmer à conclure un accord de principe avec la société Thyssen. Celui-ci prévoit que la participation de Thyssen au capital de Solmer, d'abord limitée à 5 p. 100, devrait être portée au niveau de 20 à 25 p. 100. Je ne peux qu'être favorable à une telle ouverture du capital de Solmer, qui devrait notamment permettre, ainsi que vous le souhaitez, monsieur le rapporteur, une réalisation plus rapide de la seconde tranche de l'usine, condition nécessaire à l'obtention d'un prix de revient optimal et à la création, dans les meilleurs délais, de tous les emplois prévus.

Cet effort de restructuration, qui se poursuit actuellement, donne à notre industrie les bases élargies nécessaires à la modernisation de ses équipements productifs.

Dans le domaine des investissements industriels, l'évolution est apparue particulièrement sensible à la conjoncture au cours des dernières années : après les réalisations exceptionnelles de 1969 et 1970, et bien que les deux dernières années marquent une pause relative, l'année 1973 a vu un relèvement de la croissance en volume des investissements par rapport à 1972, soit 7 p. 100 contre 6 p. 100. Ce qui signifie qu'en dépit de l'alourdissement relatif de leurs charges salariales, les entreprises ont poursuivi leur effort d'équipement relativement mieux dans le secteur industriel que dans les autres branches, d'après les dernières observations de l'I. N. S. E. E.

Toutefois, les prévisions des industriels pour leurs investissements en 1974 ne sont pas optimistes, j'en suis bien d'accord avec vous, monsieur le rapporteur. Les premières estimations correspondent en effet à une progression assez faible, de l'ordre de 7 p. 100 en valeur, soit 1 à 2 p. 100 en volume. Il convient naturellement d'examiner ces données avec la plus extrême prudence, compte tenu de l'expérience passée. Je vous rappelle, mesdames, messieurs, que les premières prévisions des industriels pour 1972 faisaient état d'un recul des investissements pour l'année à venir. Or, il n'en a rien été. Nous demeurons néanmoins vigilants et j'aurai peut-être l'occasion de vous proposer des mesures précises pour favoriser le développement des investissements productifs.

Il faut cependant convenir que la conjoncture, dans ce domaine, n'est pas très favorable pour les biens d'équipement, et plus particulièrement pour l'équipement lourd.

Ainsi, dans l'industrie chimique, des circonstances diverses — j'en ai déjà rappelé quelques-unes — ont incité les industriels à faire preuve de beaucoup de prudence dans leurs investissements ces deux dernières années. D'abord, les prix pratiqués jusqu'en 1973 sont en général restés très bas. Par ailleurs, les incertitudes qui pesaient sur le marché des changes ont grandement influé sur la stratégie propre à ce secteur qui ne peut se concevoir dans le seul cadre national. Enfin, la lutte contre la pollution, il faut le dire, a conduit ou conduira certaines entreprises à remettre en question leurs programmes d'investissements, en particulier dans les fabrications d'oxyde de titane, d'acides aminés et de protéines, substances dont nous manquons pourtant beaucoup, ainsi que la crise du soja l'a récemment rappelé.

Les perspectives sont également difficiles dans la construction mécanique. Mais je tiens à souligner le très important effort d'investissement qui s'est poursuivi dans l'industrie sidérurgique

au prix d'un recours à l'emprunt pour des montants extrêmement élevés, de 4,8 milliards de francs en 1972, d'environ 4 milliards en 1973.

Dans ce contexte, les problèmes de financement de l'usine sidérurgique de Fos, qui préoccupent vos commissions, imputables pour une très large part à la profonde détérioration des résultats du groupe lorrain en 1971 et 1972, ont pu être résolus, après qu'un accord de principe ait permis l'entrée d'Usinor dans le capital de Solmer, à égalité avec l'actionnaire initial, la Sollac.

Le plan de financement, arrêté au mois de mars 1973, porte sur des besoins en capitaux permanents estimés à 7,7 milliards de francs, qui seront couverts à concurrence de 2,3 milliards de francs par des fonds propres.

Je rappelle à ce propos que l'importance de cette opération et son intérêt, notamment sur le plan de l'aménagement du territoire, ont conduit l'Etat à contribuer à son financement par un prêt du F. D. E. S. de 1,85 milliard de francs, à verser en cinq tranches. Mais, compte tenu du volume du prêt accordé, celui-ci est assorti, en sus du taux d'intérêt normal, d'une redevance qui sera fonction de la marge brute dégagée de l'exploitation de Solmer. L'esprit de cette procédure ne me paraît pas éloigné de celle que suggère légitimement votre commission des finances.

Bien entendu, l'action de mon ministère ne peut être limitée aux seuls secteurs des grandes entreprises. Dans le domaine de la moyenne et petite industrie, notre action, engagée depuis plusieurs années, se poursuit selon deux directions essentielles.

Il s'agit d'abord d'examiner les mesures fiscales, financières, juridiques qui sont susceptibles de permettre aux entreprises moyennes et petites de participer plus pleinement au développement économique et social. C'est dans ce sens que vont les trois mesures suivantes.

En premier lieu, l'adaptation de la réglementation en matière de marchés publics pour éliminer les obstacles à la sous-traitance.

Ensuite, l'utilisation des moyens qu'offre l'Institut de développement industriel pour la solution des problèmes de financement en fonds propres des entreprises moyennes et petites. Cette action est complétée par des possibilités qu'ouvrent désormais les sociétés de financement de l'innovation dont une première est constituée et une deuxième en cours de formation.

J'évoquerai en troisième lieu la réorientation de certaines procédures d'intervention de l'Etat en direction des entreprises moyennes et petites. A cette fin, je souhaite que les crédits affectés à la recherche industrielle soient plus qu'auparavant orientés vers cette catégorie d'entreprises. Je rappelle d'ailleurs que mon département a déjà affecté des moyens financiers importants — 9,5 millions de francs — pour permettre le lancement de la procédure de la lettre d'agrément Innovation qui connaît un début intéressant et que je m'attacherai à développer et à faire connaître.

Enfin, le Premier ministre vient de décider la création d'un groupe de travail auprès du commissariat au Plan pour mener une réflexion prospective sur le rôle des entreprises moyennes et petites dans notre développement économique et social. Mon département participera activement à ce travail qui doit éclairer les choix des orientations du VII<sup>e</sup> Plan.

Mais il convient aussi d'apporter à la moyenne et petite industrie des moyens pour effectuer sa propre transformation. A cette fin mon département accorde un soutien financier depuis plusieurs années, à diverses actions auxquelles nous continuerons d'apporter notre appui : le centre d'études et de formation des assistants en gestion industrielle qui connaît un développement intéressant ; le programme expérimental M. P. I. qui offre aux régions qui souhaitent y participer un cadre original de coopération avec les pouvoirs publics autour d'une tâche commune : la promotion de la moyenne et petite industrie. Depuis trois ans maintenant, nous affectons à ces actions, avec votre accord, des crédits de l'ordre de 6 à 7 millions de francs.

En définitive, mesdames, messieurs, j'affirme devant vous, avec plus de confiance peut-être que l'an dernier, que nous sommes en train de réussir notre effort d'industrialisation. La meilleure preuve — parce qu'elle est administrée par d'autres que nous — en est fournie par l'évolution de notre commerce extérieur.

En évoquant l'évolution des grandes branches de notre industrie, j'ai eu l'occasion de rappeler l'importance des efforts d'exportation déjà accomplis et aussi la nécessité de pallier certaines insuffisances.

L'ouverture de notre économie vers l'extérieur s'est traduite, en effet, par une croissance remarquable des exportations. C'est maintenant, mesdames, messieurs, 40 p. 100 de la production

industrielle française qui est écoulée sur les marchés extérieurs. La France, qui vient de précéder de peu le Japon, se trouve ainsi aujourd'hui au troisième rang des exportateurs mondiaux.

**M. Jean-Marie Daillet.** Pourvu que ça dure !

**M. le ministre du développement industriel et scientifique.** Malgré l'importance des résultats acquis, je dois néanmoins rappeler que la part de nos exportations, dans le produit intérieur brut, demeure inférieure à celle de certains de nos partenaires de la Communauté européenne comme l'Allemagne ou l'Italie.

Actuellement, les résultats les plus remarquables obtenus sur les marchés extérieurs sont le fait de la sidérurgie, qui écoule plus du quart de sa production, et de l'industrie automobile qui en vend plus de la moitié. Ce secteur est d'ailleurs à la fois un point fort de notre implantation à l'étranger et un des agents les plus actifs de notre développement économique.

Les industries textiles et de l'habillement ont également accompli un remarquable effort d'expansion extérieure, puisque la balance commerciale, en ce qui concerne les produits finis, est nettement positive et a représenté, en 1972, plus du quart de l'excédent de la balance commerciale de l'ensemble des produits manufacturés. De même, la chimie a réussi à établir un solde positif de ses échanges, grâce notamment aux efforts de la parfumerie et de la pharmacie, sans atteindre toutefois les objectifs ambitieux que lui proposait le VI<sup>e</sup> Plan.

Enfin, les industries mécaniques, en dehors de l'automobile, ont quelque peu redressé une situation qui a été inquiétante. Ainsi, l'industrie de la machine-outil a-t-elle amélioré un taux de couverture, qui reste cependant encore trop faible, au niveau de 60 p. 100.

**M. Lucien Neuwirth.** C'est insuffisant !

**M. le ministre du développement industriel et scientifique.** Par ailleurs, nos exportations demeurent actuellement trop concentrées sur certains secteurs géographiques. Ainsi, en 1972, la Communauté élargie a-t-elle représentée 55 p. 100 de nos exportations et 59 p. 100 de nos importations.

Mais nos résultats sur certains grands marchés demeurent très en deçà de ceux de nos partenaires de la Communauté. C'est ainsi que les Etats-Unis ne reçoivent que 5 p. 100 de nos ventes à l'extérieur et le Japon moins de 1 p. 100. Nos industries doivent donc améliorer encore leurs performances, grâce à une politique active de prospection, de présence et d'implantation, que je me suis déjà appliqué à encourager.

Un autre aspect important du développement de nos échanges doit concerner nos relations avec les pays à économie socialiste. Ces pays accueillent, dès à présent, près de 4 p. 100 de nos exportations industrielles, mais c'est évidemment bien insuffisant.

Nos grandes sociétés industrielles et nos sociétés d'ingénierie ont pu répondre à leur demande d'équipements de technologie avancée et installer quelques grandes unités de production, que ce soit en Union soviétique, en Pologne, en Roumanie ou en Chine. Mais beaucoup de progrès restent encore à faire pour répondre aux vastes possibilités qui s'offrent dans ce domaine. Je veillerai, pour ma part, à ce que tous les efforts d'incitation soient accomplis pour donner aux accords de coopération déjà conclus une portée et un contenu aussi important que possible.

J'évoquerai enfin, très rapidement, le problème de nos échanges avec les pays en voie de développement. Ils intéressent bien directement nos industries, puisqu'ils portent sur des produits industriels à 70 p. 100 pour l'importation et à 85 p. 100 pour l'exportation et que 20 p. 100 de notre commerce extérieur s'effectue actuellement avec eux.

Mais, au total, l'avenir de nos échanges industriels sera déterminé, dans une très large mesure, par les résultats des négociations commerciales multilatérales qui se sont récemment ouvertes à Tokyo. C'est pourquoi j'insisterai d'abord sur cet important problème, parmi les grands dossiers industriels sur lesquels notre action devra s'exercer, en 1974, dans le cadre international.

Mesdames, messieurs, les négociations commerciales multilatérales qui viennent d'être officiellement ouvertes à Tokyo constitueront, sans nul doute, un centre d'intérêt permanent pour notre économie industrielle.

Le sort de l'industrie française est, en effet, directement concerné par l'issue de cette négociation. Nous avons déjà indiqué les grandes lignes que nous souhaitons voir suivies à ce sujet et je ne les rappellerai que très brièvement aujourd'hui.

Nous estimons inopportune la suppression des tarifs douaniers, instrument souple de politique commerciale et facteur d'union économique européenne, tout en considérant comme nécessaire leur aménagement, selon des formules propres à réduire les disparités actuelles entre les tarifs des principaux partenaires.

Mais nous devons aussi faire porter notre effort sur l'élimination ou l'allègement des mesures et pratiques protectionnistes dont chacun sait qu'elles permettent d'opposer aux échanges des entraves souvent plus efficaces que les droits de douane.

Enfin, nous devons veiller à ce que, compte tenu des concessions consenties, des possibilités pratiques nous permettent, à la fois de bénéficier de ces concessions sur les marchés tiers, et d'éviter pour nos industries, sur notre propre marché, les effets d'une concurrence qui ne s'exercerait pas dans des conditions normales. Tant il est vrai que l'ouverture du marché français, si nécessaire soit-elle, doit s'effectuer avec la prudence indispensable pour éviter tout dommage dans notre appareil de production et toute perturbation sociale.

Vous comprendrez, mesdames, messieurs, que j'insiste plus longuement sur les problèmes énergétiques.

Les événements qui agitent aujourd'hui la scène pétrolière internationale sont suffisamment présents dans les esprits pour que je n'en rappelle pas le détail. En revanche, je me dois, devant le Parlement, de répondre à une question fondamentale que vous vous posez et que l'opinion publique se pose : notre politique énergétique est-elle justifiée ou, au contraire, ces événements la remettent-ils en cause ?

Cette politique, vous le savez, repose sur des réalités simples, j'allais dire des évidences, mais qu'il faut, une fois encore rappeler, tant les commentaires de toute sorte qui foisonnent aujourd'hui sur le sujet semblent les ignorer.

La première de ces réalités est l'insuffisance manifeste de nos ressources naturelles. Nos gisements métropolitains de pétrole sont insignifiants, ceux de gaz naturel plafonnent. Dans les deux cas, ce n'est pas faute d'avoir mené des campagnes actives de prospection sur notre sol et de les mener encore, campagnes dont certains, hier encore, nous reprochaient le principe ou voulaient en réduire l'exécution et dont d'autres, peut-être les mêmes, nous accuseraient aujourd'hui de ne les avoir pas poursuivies.

Par ailleurs, la plus grande partie des sites hydro-électriques techniquement et économiquement exploitables sont équipés. Restent alors les gisements nationaux de charbon.

Je crois, mesdames, messieurs, que l'on doit être particulièrement clair à ce sujet et ne pas hésiter à poser deux questions essentielles : la menace qui pèse sur nos approvisionnements peut-elle être diminuée grâce à une exploitation plus active de nos gisements de charbon ? La hausse spectaculaire des prix des produits pétroliers rend-elle aujourd'hui valide l'hypothèse d'une exploitation plus poussée de nos houillères ?

Tout d'abord, l'extraction de tonnages supplémentaires de nos gisements permettrait-elle de pallier les insuffisances de notre approvisionnement, comme tentent de le faire aujourd'hui certains pays ?

La réalité fondamentale qu'il faut ici rappeler, comme je l'avais fait l'an dernier sans joie, est que nos propres gisements sont en voie d'épuisement. Ils ne sont en rien — et croyez bien que je suis le premier à le regretter — comparables à ceux de pays, comme les Etats-Unis, l'Australie ou certains pays socialistes qui peuvent, eux, fonder sur une relance de l'extraction des espoirs sérieux pour améliorer leurs approvisionnements.

Ce n'est pas le cas chez nous. Extraire, et à un coût sur lequel je n'insisterai pas pour le moment, les quelques millions de tonnes supplémentaires qui sont autorisées par l'état de nos gisements, n'est absolument pas à la mesure du problème posé.

Notre production est de l'ordre de vingt-cinq millions de tonnes de charbon de toutes sortes, y compris de charbon à coke. Or, nos besoins de l'année vont dépasser 265 millions de tonnes d'équivalent charbon.

Ce qui veut dire, et encore une fois en faisant fi de toute donnée financière, que les quantités supplémentaires que l'on extrairait ainsi ne représenteraient que quelques jours, une semaine au plus, de nos besoins annuels.

Et de quels besoins s'agit-il ? Je laisse de côté, pour des raisons évidentes, le problème du charbon à coke ; les besoins en cause sont ceux des foyers domestiques et ceux de la production d'énergie secondaire, en particulier l'électricité.

Or, pour ces derniers, nous sommes à même de recourir à des approvisionnements internationaux, en provenance des Etats-Unis, mais aussi de Pologne, comme M. le ministre de l'économie et des finances en a très récemment ramené l'assurance, qui sont capables de les satisfaire à des conditions de coûts incomparablement plus favorables que celles que nous permettent nos propres gisements.

J'en viens aux problèmes posés par l'évolution des prix des produits pétroliers, en tenant compte de l'influence qu'elle peut avoir sur les conditions d'exploitation de nos houillères.

Je rappellerai, tout d'abord, qu'avant les hausses récentes des coûts pétroliers, l'écart entre le coût de la thermie-fuel et celui de la thermie-charbon était, en ordre de grandeur, de un à deux. La hausse à laquelle nous venons d'assister dans le secteur du pétrole a seulement comblé le tiers environ de la différence.

J'ajoute que ces prix de revient de notre extraction ne sont pas stables, contrairement à ce que certains pensent. Ils augmentent année après année — comme l'a si judicieusement rappelé M. le rapporteur pour avis — j'allais dire M. le député de la Moselle — en fonction des conditions mêmes de l'exploitation de nos gisements qui sont, sauf parfois en Lorraine, profonds, irréguliers, difficiles.

Le montant de la subvention inscrite au présent projet de budget — et nous le regrettons avec vous, messieurs les rapporteurs — en témoigne : par rapport aux propositions budgétaires de 1973, la subvention sollicitée est, en effet, passée — vous l'avez dit — de 1,7 à 2,3 milliards de francs.

Encore faut-il rappeler que la politique de réduction que nous menons a pour effet d'abandonner les extractions les moins productives, celles qui provoquent le déficit le plus élevé. Le déficit moyen actuel est de l'ordre de cinquante francs à la tonne, alors que la recette moyenne comparable est de quatre-vingt-dix francs environ. Mais, dans certains bassins, le déficit est égal à la recette moyenne par tonne, malgré l'effort de rationalisation qui est mené et en dépit du travail de nos mineurs et de nos techniciens.

Que signifierait alors la remise en exploitation de ces mines, sinon une ponction supplémentaire sur les deniers publics qui seraient ainsi soustraits aux efforts que nous devons mener, comme vous le souhaitez tous, dans les autres secteurs de l'énergie, en particulier en matière nucléaire ?

J'ai été fort long sur ces problèmes charbonniers, mais je crois qu'il était tout à fait nécessaire de rappeler, après ce qu'en a dit d'ailleurs M. le Premier ministre à Montceau-les-Mines, quelle était exactement notre politique et ses fondements.

J'aborderai, maintenant, les autres aspects de notre politique énergétique.

Les événements du Proche-Orient ont, une nouvelle fois, sensibilisé l'opinion aux risques de diverses natures qui pèsent sur notre approvisionnement pétrolier. Malgré l'effort, que nous poursuivons avec détermination, de diversification de nos ressources énergétiques, le pétrole est destiné à satisfaire une part croissante de nos besoins et si, au-delà des années 1980-1985, cette part doit commencer à décroître, le tonnage qui nous sera nécessaire augmentera encore jusqu'en l'an 2000, et même au-delà.

C'est dire l'obligation dans laquelle nous sommes de poursuivre une politique tendant à diversifier encore plus nos approvisionnements, à développer l'effort d'exploration des sociétés françaises, à nous assurer les moyens de la sécurité en cas de crise.

C'est dire aussi combien nous devons porter une attention croissante à la meilleure utilisation possible de l'énergie.

C'est dire, enfin, qu'une réflexion sur le moyen et le long terme est nécessaire pour développer un nouveau style de vie qui permettra de réduire le taux d'augmentation des besoins d'énergie dans le monde. Ne voit-on pas qu'une réduction de 1 p. 100 du taux de cette croissance des besoins réduirait le montant de ceux-ci, en 1985, d'une quantité supérieure à la production actuelle du Proche-Orient ?

Cette réflexion, mesdames, messieurs, est aujourd'hui une de nos principales préoccupations. Elle nous conduit à faire un choix parmi les diverses mesures qui peuvent faciliter une telle orientation. N'en doutons pas, l'élévation des prix de l'énergie sera une incitation importante pour chacun. Mais elle risque de ne pas être suffisante. En effet, les prix du marché peuvent difficilement prendre en compte les données du très long terme, disons celles de la décennie 1980-1990, alors que les délais de réponse de l'industrie de l'énergie sont précisément de cet ordre de grandeur.

Cette prospective à l'horizon 2000 doit aussi tenir compte du fait majeur qu'est la mise à disposition des pays producteurs d'une part croissante du pétrole extrait de leur sol, part qui atteindra 51 p. 100 au début de la prochaine décennie. Ce processus aura des répercussions inévitables sur le fonctionnement et le développement de l'industrie pétrolière occidentale et l'Europe doit s'y préparer pour sa part.

Par ailleurs, tant que le pétrole de ces pays sera d'une nécessité aussi vitale, une telle mutation ne permettra un fonctionnement satisfaisant des économies occidentales que si celles-ci trouvent les moyens de répondre correctement aux préoccupations du développement industriel des pays producteurs et au problème du placement des capitaux qu'ils retirent du pétrole.

Dans cette gigantesque mutation, nos meilleurs atouts résideront dans la puissance de notre marché, dans la valeur de notre technologie, de notre capacité d'innovation et, plus que jamais, dans la qualité de nos hommes.

Pour en revenir aux réalités présentes, la diversification et la sécurité de nos approvisionnements sont une des principales préoccupations qui ont présidé, depuis de longues années, à la mise en place de notre politique pétrolière, fondée sur la maîtrise du marché. Cette maîtrise, obtenue grâce à notre réglementation, à une concertation permanente avec les grandes sociétés internationales et à une industrie pétrolière française puissante, est, à nos yeux, une condition nécessaire pour orienter l'approvisionnement du pays dans le sens que nous souhaitons.

Nous travaillons, dans les rencontres communautaires de l'Europe des Neuf, à mettre au point des propositions dans cet esprit, qui puissent recueillir l'accord de nos partenaires, tandis que progressent, parallèlement, les travaux communs sur les orientations que ceux-ci jugent également importantes, c'est-à-dire la coopération avec les pays producteurs et la concertation avec les pays importateurs, menée au sein de l'O.C.D.E.

Mais nos atouts majeurs sont, bien entendu, mesdames, messieurs, liés aux ressources des groupes français. Leur développement suppose donc un effort de recherche soutenu. L'effort souhaitable, estimé en 1971 à 1.200 millions de francs, a été atteint et sa diversification a été accrue, au profit notamment de la mer du Nord dont les ressources présentent des avantages de sécurité évidents.

Les mesures prévues dans le projet de budget qui vous est présenté ont pour objet de répondre aux vœux de remise en ordre comptable, exprimés en particulier l'an dernier par le Sénat. Mais il va de soi que je compte proposer prochainement des mesures qui permettront, suivant le souhait de votre commission des finances, d'accroître l'effort des groupes français.

Enfin, je voudrais évoquer brièvement, mesdames, messieurs, le très court terme. Nous avons l'assurance que plusieurs pays producteurs de pétrole n'ont pas l'intention de nuire à l'économie de notre pays et, de ce fait, à notre approvisionnement qui, s'il ne se situe pas exactement au niveau prévu, ne pose aujourd'hui aucun problème auquel nous ne puissions faire face sans difficulté majeure.

Il reste, comme M. le Premier ministre l'a dit très nettement, que la prudence est et demeure de règle.

**M. Francis Leenhardt.** Et le traité de Rome ?

**M. le ministre du développement industriel et scientifique.** — Un dispositif de surveillance très efficace de tous les mouvements de pétrole à destination de notre pays a été mis en place par mes services. Il nous permet de répondre sans délai à tout événement nouveau.

J'ai également prévu un dispositif de dépannage pour que ne soient pas touchés par les perturbations constatées dans le réseau de distribution les différents prioritaires. Je me suis préoccupé enfin de limiter les difficultés ressenties par des négociants qui ont été atteints par la défaillance des importateurs de produits raffinés, en donnant à ces derniers la possibilité de reprendre auprès des sociétés pétrolières une fraction notable des tonnages qu'ils se procuraient auparavant sur les marchés étrangers. J'apporte, conformément au vœu de plusieurs d'entre vous, une attention toute particulière au problème des distributeurs libres.

Mais le problème qu'il faut suivre avec le plus d'attention est celui de l'évolution de la consommation dans notre pays, même si nous ne connaissons pas actuellement les mesures qui pèsent sur d'autres.

Je vous rappelle que le volume des stocks que notre réglementation impose de conserver en permanence correspond à trois mois pleins de consommation. Aussi, n'avons-nous pas, dans la situation présente, de problème pour la satisfaction des besoins des consommateurs.

Mais les circuits de livraison des produits sont prévus pour répondre au volume normal de la demande. C'est pourquoi des achats excessifs qu'inspirerait aux consommateurs le désir de se prémunir contre d'éventuelles difficultés, risqueraient d'enrayer, çà et là, des à-coups dans le fonctionnement de ces circuits.

Je dois rappeler, en outre, le grave danger que présente la détention de produits pétroliers dans des conditions précaires. J'ai donc décidé, pour prévenir ces dangers — et je tenais à en avertir le Parlement en priorité — d'interdire la vente au détail des carburants en récipients ou en emballages.

A un moment où la hausse des prix nous rappelle la part de l'énergie dans les coûts industriels comme dans les budgets fami-

liaux, la lutte contre le gaspillage, contre tous les gaspillages, est de l'intérêt de chacun, quelle que soit d'ailleurs la source d'énergie utilisée. Il en est ainsi du chauffage des immeubles.

A cet égard, je rappelle aux Français qu'en diminuant de deux degrés la température moyenne de chauffe, ils dépensent 15 p. 100 de combustible en moins.

En ce qui concerne les installations à caractère industriel, la bonne utilisation de l'énergie fait l'objet d'une surveillance permanente. Des visites réglementaires sont effectuées périodiquement et des experts apportent ainsi des conseils aux industriels pour qu'ils obtiennent le bilan thermique le meilleur possible.

Je viens de rappeler à ces experts l'utilité de ces contrôles et de donner instruction d'en resserrer l'espacement, conformément aux travaux d'un groupe de travail interministériel qui a étudié ces problèmes avec la préoccupation de la préservation de l'environnement.

Il convient aussi de se pencher sur les consommations dues aux transports. Il serait nécessaire d'éviter toute utilisation injustifiée des automobiles individuelles, surtout en zones urbaines. Cela permettrait, tout comme la limitation de vitesse, de réaliser d'importantes économies de carburants.

Comme vous le constatez, mesdames, messieurs, le Gouvernement ne met pas en œuvre, pour le moment, des mesures de rationnement autoritaires. Il juge préférable de faire appel, par l'intermédiaire du Parlement, au bon sens des Français. Il y va de l'intérêt de chacun, mais aussi de l'intérêt général.

En ce qui concerne le gaz naturel, qui joue un rôle croissant dans l'approvisionnement en énergie de notre pays, grâce aux progrès techniques en matière de transport et à l'importance des réserves découvertes, notamment ces dernières années, en Europe occidentale, Gaz de France s'est efforcé activement, dans un contexte de vive concurrence, d'acquiescer et d'acheminer en France de nouvelles ressources au meilleur coût et en tenant compte d'une diversification nécessaire des origines.

Des progrès importants ont été réalisés dans ce domaine au cours des douze derniers mois, puisque notre société nationale est parvenue à conclure, avec l'U. R. S. S. et l'Algérie notamment, des accords d'achat et de transit qui accroissent d'environ dix milliards de mètres cubes par an nos ressources en gaz naturel pour 1980 et les portent à plus de trente milliards de mètres cubes.

Certes, les prix des nouvelles ressources sont en hausse très sensible par rapport aux tarifs pratiqués avant 1971, mais en harmonie avec les perspectives concernant les énergies concurrentes, compte tenu du renforcement des exigences en matière de lutte contre la pollution atmosphérique.

L'évolution générale des problèmes d'approvisionnement en énergie rend souhaitable de poursuivre très activement la recherche de nouvelles ressources de gaz naturel d'origines diversifiées. Il sera nécessaire, j'en suis bien d'accord, d'assurer une évolution des prix qui mette en harmonie l'évolution des approvisionnements et celle du marché.

A terme, le recours à l'énergie atomique est de nature à atténuer notre dépendance énergétique. Aussi doit-il être accéléré au maximum.

Le Gouvernement a donc pris, depuis plusieurs années, des décisions tendant à accroître progressivement la part de cette énergie, en fonction des progrès réalisés dans les domaines industriel et technologique. Le programme, prévu au VI<sup>e</sup> Plan, d'engagement d'une puissance de 3.000 mégawatts sera largement réalisé. Le Gouvernement, conformément aux conclusions de la commission consultative pour la production d'électricité d'origine nucléaire, a décidé que les engagements des prochaines années devront permettre la mise en service de 13.000 mégawatts entre 1978 et 1982. L'assise industrielle de ce programme est maintenant complétée avec la décision du conseil d'administration de l'E. D. F. du mois de mai, relative à la commande d'installations nucléaires à eau bouillante au groupe de la Compagnie générale d'électricité.

Dans le domaine de l'enrichissement de l'uranium, la réalisation indispensable d'une usine de séparation isotopique européenne fait, vous le savez, l'objet d'études approfondies. La France et, si elle le veut, l'Europe, doivent avoir la maîtrise de tous les stades du processus qui va des mines d'uranium aux usines de retraitement des combustibles.

La France a mis à la disposition de l'Europe sa technique de diffusion gazeuse, fruit d'un effort considérable, pour lui donner la plus grande efficacité technique et économique. Nous pensons que ce procédé peut être utilisé rapidement par l'Europe — plus rapidement peut-être que ne le pense votre commission des finances, qui, je le suppose, se réjouira que nous puissions raccourcir les délais — pour étayer le gigantesque effort nucléaire sur lequel reposent son avenir énergétique et, donc, la maîtrise de sa destinée.

En ce qui concerne le développement si prometteur des surrégénérateurs, après le succès obtenu pour la divergence du réacteur Phénix, une première unité de 1.200 mégawatts doit être engagée à la fin de 1974.

La procédure qui doit permettre d'autoriser la création de la société maître d'ouvrage de cette centrale construite, avec l'accord du Parlement, par l'E. D. F. avec la participation de la R. W. E. allemande et de l'E. N. E. L. italienne, est actuellement en cours. Les difficultés qui avaient jusqu'ici gêné l'action du partenaire italien semblent aujourd'hui en voie de solution.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, je vous ai déjà exposé, en dressant le bilan de l'activité industrielle du pays, les principales actions sectorielles menées par mon département. Je souhaite maintenant esquisser devant vous, très rapidement, ma conception d'ensemble de l'action de ce ministère. Je le ferai en examinant successivement le contenu de ce qu'on appelle commodément la politique industrielle, puis les grandes lignes du cadre budgétaire qui vous est proposé.

A vrai dire, les sujets que je viens d'aborder couvrent un domaine extrêmement vaste et engagent l'avenir, non seulement de notre économie, mais aussi, je puis le dire sans forfanterie, de tous les Français. Cette simple constatation me paraît suffisamment démontrer que mon département doit faire face à des affaires dont l'ampleur et la gravité ne laissent pas de place à la mélancolie ni à la routine ni à je ne sais quel malaise que certains ont cru déceler.

Certes, l'action gouvernementale revêt en ces domaines un caractère collectif et le ministère du développement industriel ne peut agir seul. Sans doute, également, le succès n'est-il pas au bout de chaque effort mais, en économie, rien n'est définitif, ni les succès ni les échecs. Ce que je vous ai dit des secteurs prioritaires du VI<sup>e</sup> Plan le montre clairement, je crois, et c'est sous le bénéfice de cette constatation réaliste, mais non résignée, que je comprends les observations de votre commission des finances.

Si, mesdames, messieurs, l'expression de politique industrielle a fait fortune, c'est, sans aucun doute, au détriment de sa précision : chacun y mettant ce qu'il souhaite, tout le monde réclame ardemment la mise en œuvre rapide d'une stratégie que personne n'a jamais cherché à définir.

En gros, on peut cependant distinguer deux grandes conceptions.

L'une limite le rôle de l'Etat aux questions d'infrastructure et à une politique réfléchie des achats publics. Un tel système offre des possibilités non négligeables d'action, en particulier dans le domaine de la localisation des industries. Mais ses limites sont évidentes.

L'autre, à la fois plus souple et plus active, conduit les pouvoirs publics à agir de manière à susciter, à favoriser ou à accélérer les évolutions nécessaires dans les secteurs de l'industrie qui commandent le développement de notre économie ou qui conditionnent le maintien de notre indépendance nationale.

C'est cette conception qu'a retenue le VI<sup>e</sup> Plan. Elle s'imposait donc à nous, puisque le Plan reste à nos yeux « l'ardente obligation » décrite par le général de Gaulle. (*Murmures sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*) Elle est d'ailleurs la seule qui soit compatible avec la réalisation, dans un laps de temps forcément limité, de notre grand dessein industriel. En contrepartie, une telle attitude suppose une définition claire des rapports entre l'Etat et les industriels. Il faut en effet éviter la confusion des responsabilités, source d'inefficacité, et les liaisons dangereuses, j'en suis bien d'accord, entre l'argent public et les sociétés privées.

C'est donc autour de cette philosophie que doivent s'ordonner les quatre principaux rôles que peut jouer le ministère du développement industriel et scientifique.

Le premier rôle de mon département doit être d'apporter au Gouvernement les éléments d'une connaissance précise de l'ensemble des secteurs industriels. Cette connaissance est le fait d'une familiarité constante avec les hommes, les techniques et les concepts qui font l'entreprise et l'industrie. Il me faut souligner, à cet égard, l'importance des efforts entrepris dans le domaine des statistiques industrielles, même si celles-ci restent parfois imparfaites, le rôle irremplaçable de l'enquête annuelle d'entreprises, dont votre commission des finances reconnaît la bonne qualité, et l'exploitation de ses résultats, dans le cadre de l'opération E. N. E. I. D. E., qui couronnera l'édifice de manière logique et devra aboutir à mettre sur pied, pour la première fois en France, une véritable banque de données industrielles.

Le deuxième rôle non moins essentiel et qui mobilise une part de nos moyens, est d'animer, sous l'autorité et éventuellement l'arbitrage du Premier ministre, la politique proprement industrielle des pouvoirs publics, en définissant et en soutenant le

point de vue du développement industriel au sein des diverses instances interministérielles chargées de prendre des décisions d'ordre général et de répartir les aides publiques, sectorielles et régionales.

Un aspect particulier de cette action mérite d'être plus spécialement relevé : il s'agit du problème des investissements étrangers en France, à propos duquel je rappellerai brièvement la position du Gouvernement. Son attitude est et demeure fondamentalement libérale à l'égard des projets de création ou, même, de rachat d'entreprises, dont les incidences apparaissent positives pour notre propre développement, par exemple sur le plan de l'investissement, de la recherche ou du commerce extérieur. En revanche, il nous apparaît nécessaire de décourager les opérations qui aboutiraient à entraver des regroupements sectoriels déjà amorcés ou à démanteler des entreprises pour n'en conserver que le réseau commercial.

**M. Jean-Pierre Chevènement. Lip !**

**M. le ministre du développement industriel et scientifique.** C'est vous qui l'avez nommée.

Le nombre et l'importance de ces dossiers s'est accru au cours des dernières années et il est du rôle du ministre du développement industriel de surveiller ces opérations avec une particulière vigilance.

Le troisième objectif auquel je m'attache est de jouer un rôle d'animation dans la vie industrielle en appelant l'attention des industriels sur certains problèmes qui ont pu être méconnus dans le passé. Je citerai, à cet égard, deux sortes d'actions déjà largement entreprises, que je souhaite poursuivre activement.

L'une concerne les conditions de l'industrialisation en milieu rural, pour laquelle un groupe de travail a été constitué au sein de mon administration ; l'autre est relative au domaine de l'innovation, pour lequel une impulsion d'ensemble a été donnée, qui s'est traduite notamment par le déroulement de trois journées nationales au cours de la première semaine mondiale de l'innovation organisée à Paris.

Le quatrième objectif de ce ministère est d'aider au développement rationnel des divers secteurs de l'industrie française. J'ai déjà évoqué beaucoup de ces actions. Il me suffira de rappeler dans quel esprit elles sont menées, selon des caractères particuliers aux différentes branches industrielles.

Dans le domaine des industries de pointe, qui doivent soutenir un effort de recherche et de développement, voire d'industrialisation, très élevé par rapport à leur chiffre d'affaires, en raison de la dimension réduite des entreprises françaises, l'Etat a procédé à deux opérations importantes : le plan électronique civil et le plan calcul.

Dans les deux cas, la technique utilisée a été celle de la convention entre les pouvoirs publics et des entreprises privées. Mais la finalité des deux opérations est profondément différente. S'agissant du plan électronique civil, le but recherché était d'aider les entreprises du secteur et notamment, mais non exclusivement — je le répète ici avec force — la principale d'entre elles, c'est-à-dire la Thomson, à orienter leur recherches vers les applications civiles. Les résultats obtenus, en particulier à l'exportation, semblent justifier l'effort accompli. Votre commission des finances a critiqué l'imputation des dépenses correspondantes sur l'enveloppe « recherche ». Il est vrai qu'une part importante des opérations financières déborde les frontières de la recherche strictement entendues. Mais il est vrai aussi qu'elle concerne des industriels utilisant des technologies de pointe et consacrant une part importante de leur chiffre d'affaires à la recherche.

En ce qui concerne le plan calcul, dont vous avez parlé, messieurs les rapporteurs, le Gouvernement entendait créer et animer une industrie nationale des ordinateurs lui permettant ultérieurement d'engager une politique de coopération européenne. A cette fin, deux conventions ont successivement été signées entre l'Etat et la C.I.I. Les accords internationaux conclus par celle-ci cette année conduisent à des développements dont on peut penser qu'ils se traduiront par un accroissement sensible de l'effort de recherche, donc des besoins de financement de la société.

A ce stade apparaît alors un problème dont la résolution devra être recherchée, je suis bien d'accord sur ce point avec votre commission, dans les mois qui viennent. Autant la formule du marché d'études convient pour une aide temporaire de l'Etat à un secteur sensible, autant elle s'adapte mal à une action de longue durée. J'ai donc demandé à mes services et au délégué à l'informatique d'étudier attentivement ce problème et de me faire rapidement des propositions. Bien entendu, il ne saurait s'agir de modifier brutalement la politique suivie jusqu'à présent, mais de prévoir les adaptations qui se révéleraient

nécessaires pour parvenir, dans de meilleures conditions, à notre objectif qui demeure le même : permettre à la France de s'affirmer dans le domaine, essentiel pour toute économie et pour notre avenir, de l'informatique.

Je n'insisterai pas sur le cas d'industries lourdes plus anciennement implantées, mais qui connaissent aussi des mutations technologiques, comme la sidérurgie. Je rappelle seulement que l'aide de l'Etat a été apportée à des opérations nécessitant des investissements considérables, tout en s'appliquant à atténuer les difficultés sociales résultant de reconversions souvent douloureuses.

Enfin, dans des secteurs plus dispersés, insuffisamment structurés et qui doivent accomplir un effort de mutation, nous avons choisi de faire porter notre action sur une tâche de conversion et de restructuration fondée sur l'action des professionnels eux-mêmes, aidés par la perception d'une taxe parafiscale qui leur fournit les moyens nécessaires à cet effet.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler d'autre part que les secteurs en forte croissance doivent une part importante de leur succès à des entreprises de dimensions moyennes. Pour les aider à faire face aux difficultés financières particulières qu'entraîne un développement souvent rapide et souvent difficile, le Gouvernement a créé en 1970 l'Institut de développement industriel, acte d'audace financière, mais aussi politique, dont je tiens maintenant à dire, pour répondre à une observation de la commission des finances, la profonde justification.

Aujourd'hui, en effet, près de mille dossiers sont arrivés à l'I. D. I. Avec un conseil d'administration renouvelé dans des conditions normales, où la part des industriels, monsieur le rapporteur, est plus nettement marquée qu'auparavant, avec l'assurance de ressources financières suffisantes, comme a bien voulu le rappeler M. le rapporteur pour avis de la commission de la production, l'Institut poursuit, avec une méthode et une efficacité confirmées par ses succès, une mission essentielle à la modernisation de nos structures et au progrès d'entreprises le plus souvent familiales et provinciales qui sont les véritables laboratoires de progrès de notre industrie.

L'action propre à l'Institut, qui a engagé plus de 400 millions de francs, est prolongée par l'émulation naturelle qu'elle a provoquée dans les banques et les institutions financières — par exemple les sociétés de développement régional — en faveur du financement des entreprises industrielles.

Les explications que je viens de vous donner montrent assez clairement, mesdames, messieurs, comme vos rapporteurs l'ont dit l'un et l'autre, que les documents qui vous sont distribués ne donnent qu'une vision imparfaite et incomplète de l'activité du ministère du développement industriel. Ce caractère explique également l'impression d'hétérogénéité et de décousu que l'on retire à la lecture du fascicule budgétaire. De plus, celui-ci, c'est bien vrai, mêle les dépenses de recherche du ministère, qui feront l'objet d'un autre débat, et les crédits proprement industriels où, comme à l'accoutumée, la subvention destinée aux charbonnages se taille la part du lion.

Certaines des dépenses nouvelles soumises à votre approbation ont cependant une signification particulière, que je voudrais très rapidement mettre en lumière pour conclure.

Il s'agit d'abord des crédits relatifs au nouveau service central de sûreté des installations nucléaires.

La dotation encore modeste que je vous demande, constitue le premier pas d'une action destinée à mettre l'Etat à même de remplir les responsabilités qui sont siennes en matière de protection des citoyens.

**M. Lucien Neuwirth.** Très bien !

**M. le ministre du développement industriel et scientifique.** Le programme accéléré de construction de centrales nucléaires rendait, en effet, urgente cette création. Les ingénieurs du C.E.A. qui travaillent à ces réalisations devront désormais le faire sous l'impulsion et le contrôle de l'administration et selon les orientations fixées par le conseil supérieur. Faut-il de cette direction, qui ne peut être exercée que par l'Etat, le commissariat, où se réalisent à la fois des études sur les centrales et sur la sûreté et la protection, serait à la fois juge et partie. Une telle confusion des responsabilités serait évidemment préjudiciable à tous en risquant de rendre suspecte à l'opinion publique toute création de centrale, si indispensable pourtant.

En second lieu, la création de huit emplois destinés à amorcer l'action d'animation régionale, que je vous annonçais l'an dernier et que vous aviez bien voulu approuver, me paraît avoir également valeur exemplaire. Je vais en effet, dans les semaines et les mois qui viennent, et grâce à l'action qu'avait menée M. Henri Torre auprès de moi, installer des représentants du

ministère, qui s'appuieront sur l'échelon local de l'arrondissement minéralogique, dans les différentes régions de programme. C'est un premier pas pour rapprocher mon administration des élus locaux, des conseils régionaux et des industriels. Il y en aura d'autres car l'aménagement du territoire ne saurait se faire, mesdames, messieurs, sans une géographie volontaire de l'industrie française.

Depuis quelques années, mon département ministériel dispose enfin d'un nouveau moyen d'intervention : les crédits d'action de politique industrielle. Il s'agit essentiellement de crédits d'incitation destinés à des opérations collectives de durée limitée et auxquelles les professionnels doivent toujours apporter une contribution.

C'est ainsi, par exemple, qu'ont été mises sur pied des sessions de formation d'assistants de gestion placés auprès des chambres de commerce afin d'aider les petites et moyennes entreprises. L'Etat a, d'autre part, tenté de faciliter l'introduction, dans les entreprises, des machines-outils à commande numérique de fabrication française en s'associant aux risques encourus.

De même, diverses opérations de restructuration de secteurs tels que l'industrie du jouet, la fonderie, la menuiserie, la maroquinerie, ont été accélérées, parfois même déclenchées, à la suite d'une intervention, limitée mais significative, du ministère du développement industriel et scientifique. Enfin, l'Etat participe par cette voie au développement de l'effort national de prospection de matières premières indispensables à l'économie de la nation, et, notamment, de cuivre.

En 1974, cette action devrait se poursuivre suivant la même philosophie et même se développer. C'est pourquoi je vous demande d'accroître sensiblement la dotation prévue pour ce chapitre, qui devrait passer de 88 millions de francs en 1973 à 107 millions cette année.

J'espère que les précisions que votre rapporteur de la commission des finances a obtenues depuis la rédaction de son rapport ont pu satisfaire ses curiosités légitimes.

Telles sont, mesdames, messieurs, les quelques réflexions, à la fois longues et incomplètes — et je vous remercie, monsieur le président, de votre patience — que je me devais de vous soumettre, à la suite de MM. les rapporteurs, pour vous présenter une vue d'ensemble de l'effort industriel de notre pays. J'espère que vous aurez au moins apporté la preuve de trois réalités.

La première, c'est que l'industrialisation de notre pays, grand dessein des pouvoirs publics, est en bonne voie, malgré d'inévitables accidents de parcours et la persistance, dans le rythme de l'expansion, d'inégalités géographiques et professionnelles, que nous devons, avec votre concours, progressivement réduire.

La deuxième réalité, c'est que, au-delà des impératifs d'une conjoncture pressante, la France a une politique énergétique, à la fois claire et ferme, s'efforçant de tirer le meilleur parti d'une mauvaise situation naturelle par un effort volontaire de diversification géographique et technique.

La troisième réalité, c'est que le ministère du développement industriel et scientifique est bien l'instrument privilégié de cette double politique. Il ne cherche pas à assumer toutes les tâches que le partage des compétences gouvernementales confie à d'autres départements ministériels, mais il a la ferme volonté de donner l'impulsion nécessaire et d'assurer la coordination indispensable à la poursuite d'une action industrielle continue, dans le cadre de la planification souple et de l'économie concertée qui caractérisent notre régime.

C'est sur ces trois réalités que je vous demande de juger notre action. Je souhaite que l'Assemblée nationale en comprenne toute la portée et nous donne les moyens de la poursuivre, avec son aide et sous son contrôle. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

**M. le président.** Dans la discussion, la parole est à M. Lecanuet.

**M. Jean Lecanuet.** Monsieur le président, mes chers collègues, sans méconnaître la richesse des analyses qui viennent de nous être présentées par M. le ministre du développement industriel et scientifique, je bornerai mon propos, compte tenu du temps qui m'est imparti, à un seul des problèmes qui relèvent de ce département ministériel et je ne cache pas que ce propos sera politique.

Les événements que nous vivons montrent que l'indépendance énergétique de la France est aussi importante que l'indépendance politique et militaire qu'elle en est même, dans une certaine mesure, le fondement. Je m'interrogerai donc sur la capacité de la France à assumer son indépendance énergétique.

Les rapporteurs ont parfaitement souligné l'importance croissante qu'a prise le pétrole dans l'approvisionnement énergétique de la France. En 1958 — vous devinez pourquoi je choisis cette référence — le pétrole représentait 17 p. 100 de nos approvisionnements : cette proportion sera portée cette année à environ 70 p. 100.

Entre-temps — événement que je ne commente pas — le Sahara a été perdu et les accords d'Evian n'ont apporté à la France aucune garantie d'approvisionnement durable. Le paradoxe de la politique du Gouvernement est qu'elle met constamment en avant les nobles principes de la souveraineté et de l'indépendance, qui sont ses maîtres mots, ses impératifs, et que pourtant, nous le constatons, jamais la France n'a été plus dépendante des deux Grands, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, qu'ils soient complices ou rivaux.

Un député de l'Union des démocrates pour la République. Et les autres ?

M. Pierre Abelin. Je vous en prie !

M. Jean Lecanuet. Toutefois, je place mon espoir dans la proposition de sommet européen — réveil tardif mais nécessaire — récemment lancée par M. le Président de la République.

Vous avez estimé, monsieur le ministre, que notre situation énergétique était plutôt rassurante. Vous me permettez de ne pas partager votre opinion. Je considère que cette situation est grave et, à certains égards, intolérable.

Nos usines ne vont-elles tourner, nos navires ne vont-ils appareiller que pour autant que les Etats arabes le permettront ? Sommes-nous placés aujourd'hui, comme tant de commentateurs le disent, devant une sorte de Munich économique ? La France va-t-elle s'incliner et laissera-t-elle l'Europe se dissoudre devant les difficultés ? Allons-nous subir ce que certains ont appelé un colonialisme à rebours ?

Tels sont les fruits, selon moi amers, d'une absence de politique énergétique commune de l'Europe.

Les responsabilités de cette situation, monsieur le ministre, sont partagées, je vous l'accorde volontiers. Mais la plus lourde, à nos yeux, pèse sur la France qui, forte de son avance technique, aurait pu jouer un rôle moteur, il y a quelques années, dans la création d'une grande industrie nucléaire européenne dont vous découvrez tardivement la nécessité.

La crise que nous subissons sera-t-elle l'occasion d'un sursaut communautaire au moment où M. le Président de la République estime indispensable une relance européenne ? Je voudrais le croire et j'attends de vous des précisions à cet égard.

La solidarité européenne est illustrée par un chiffre : 45 p. 100 des hydrocarbures sont déchargés à Rotterdam et ils sont redistribués dans la Communauté, notamment vers l'Allemagne et en Belgique, et nous importons — faut-il le rappeler ? — des quantités notables de gaz des Pays-Bas.

Si la France — c'est un point que vous avez peu développé — devait s'incliner devant des décisions d'embargo sélectif dirigées contre certains de nos partenaires, je craindrais qu'une crise européenne fort grave ne s'ajoute, avec toutes ses conséquences, y compris sur le Marché commun agricole, à la crise économique engendrée par les poussées inflationnistes que nous déplorons tous. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.)

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Jean Lecanuet. Devant ces menaces, nous ne pouvons nous satisfaire, comme vous semblez vous satisfaire, de ce que j'appellerai — permettez-moi cette sévérité — une politique d'attentionnisme, qui se limiterait à des invitations, que je souhaite au demeurant voir acceptées par l'opinion publique, du genre de celles que vous venez de prodiguer : « Français, roulez moins vite, moins souvent, moins longtemps et chauffez-vous un peu moins. »

Pour notre part, monsieur le ministre, nous attendons une grande politique d'ensemble de l'énergie.

Est-il possible d'avancer quelques propositions ? Je voudrais en livrer quelques unes à votre jugement et à vos critiques.

Nous ne pouvons pas admettre que le Gouvernement semble se résigner — si je vous ai bien compris — à une sorte de démission devant les grandes sociétés pétrolières internationales.

M. le ministre du développement industriel et scientifique. J'ai dit tout le contraire !

M. Jean Lecanuet. Je vous serais obligé de bien vouloir le préciser pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté entre votre point de vue et le mien.

Ce sont les Etats qui doivent décider les rationnements éventuels ; les compagnies pétrolières n'ont à jouer qu'un rôle d'exécutants.

Nous ne pouvons pas davantage admettre que le Gouvernement se résigne à ce qui me paraît être une démission devant les pays producteurs.

Nous ne pouvons pas comprendre que le Gouvernement tente d'esquiver le problème qui est posé, et auquel tous les Français sont sensibles, en alléguant que votre politique pro-arabe nous crédite de faveurs dont nous devrions conserver pour nous seuls le privilège.

M. le ministre du développement industriel et scientifique. Nous n'avons jamais dit cela.

M. Jean Lecanuet. Ces faveurs, il faut le savoir, feraient de nous des obligés, dans tous les sens du terme. Pour combien de temps et à quel prix, exposés que nous serions à toutes les surenchères ? Et jusqu'à quel point l'autocritique de la France n'en serait-elle pas diminuée ? (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.)

Vous avez pratiqué une politique que j'estime être de facilité et à courte vue. Continuateur d'une longue tradition, vous avez sacrifié la sécurité à long terme au profit d'une énergie bon marché à court terme, choisissant l'hypothèse d'une surabondance durable du pétrole à bas prix.

Déjà le pari du pétrole à bas prix est perdu. Les exigences croissantes des pays producteurs ne trouveront leur limite que devant l'obstacle du prix rendu concurrentiel des autres sources d'énergie.

Que de risques et que de temps perdu !

Pouvez-vous plaider la surprise ? Dès la perte du Sahara, que j'évoquais au début de mon propos, le problème était posé. Bien plus, dès 1958, Louis Armand et le rapport des sages — qu'en est-il advenu ? — avaient prévu qu'une situation de pénurie — que la crise du Proche-Orient n'a fait qu'aggraver — était, en tout état de cause, inéluctable. Dès 1958, les experts avaient recommandé le développement rapide de la production d'électricité d'origine nucléaire. La France a préféré se doter d'abord de la bombe atomique. Etes-vous certain, aujourd'hui, d'avoir fait le meilleur choix pour assurer la sécurité et l'indépendance réelles de la France ? (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux et sur quelques bancs des socialistes et des radicaux de gauche.)

Nous sommes à l'heure du bilan et de la vérité ? Devant cette situation, que faire ?

Puisque l'Europe est prise à la gorge, il faut dans l'immédiat tenter de desserrer l'étreinte. A cet effet, il convient de freiner la consommation, donc d'avoir le courage d'imposer des disciplines.

La réduction de 25 p. 100 de la production ne permet plus à la France de s'illusionner et de croire qu'elle ne sera pas affectée par ces mesures, sous le prétexte qu'elle dispose de trois mois de stocks, stocks qu'il conviendrait d'ailleurs de porter progressivement à six mois pour mettre notre pays à l'abri des revirements diplomatiques. Il conviendrait aussi — vous l'avez indiqué, monsieur le ministre, mais sans préciser les mesures d'urgence — de développer les transports publics pour atténuer la consommation d'énergie des véhicules privés.

Ce serait faire injure aux Français que de leur dissimuler la vérité ou la gravité de la situation et de les croire incapables de civisme et de solidarité à l'égard de leurs voisins. Il importe donc avant tout — vous ne serez pas surpris de ce propos — d'organiser la solidarité européenne, et de l'organiser à deux niveaux : à l'intérieur de la Communauté et à l'extérieur vis-à-vis des pays producteurs.

A l'intérieur — et sur ce point aussi j'ai insuffisamment saisi votre pensée ; des précisions seraient donc utiles, que vous accepterez peut-être de nous donner — il conviendrait d'instaurer un système de surveillance de l'état des stocks des produits pétroliers et des échanges de ces produits. Nous souhaiterions même la constitution d'un régime commun d'importation et d'exportation des hydrocarbures, selon, d'ailleurs, l'esprit et la lettre des règlements du Marché commun. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux et sur quelques bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

M. Julien Schwartz, rapporteur pour avis. Il n'y a pas de stocks chez nos voisins !

M. Jean Lecanuet. A la veille de la rencontre des chefs d'Etat et de gouvernement proposée par M. le Président de la République, il est urgent de constituer un front uni de la Communauté économique européenne face aux discriminations des pays arabes. Mais vous n'en prenez pas le chemin !

Cette unité dans la résistance aux embargos sélectifs devrait s'accompagner, pour ne pas être taxée d'attitude négative, de propositions constructives de l'Europe en faveur des pays arabes. Pourquoi ne pas imaginer des formules neuves qui associeraient les techniques européennes aux capitaux arabes en vue d'assurer le développement de ces pays, y compris de ceux qui ne sont pas producteurs ?

Sur les plans politique, économique et monétaire, il est en effet de l'intérêt des pays industrialisés, dont nous sommes, de faciliter au maximum le développement des pays arabes. Ce serait d'ailleurs l'occasion de donner un contenu à la politique méditerranéenne de l'Europe et de la France. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.)

Que feront les pays producteurs de pétrole des sommes énormes qui vont affluer dans leur trésorerie ? Si j'en crois un récent rapport de l'O.C.D.E., les ressources provenant des ventes de pétrole seront, d'ici peu d'années, de l'ordre de soixante milliards de dollars par an. Or si l'Algérie et l'Iran, relativement peuplés, pourront utiliser leurs revenus pétroliers pour le développement de leur industrialisation, d'autres pays, moins peuplés, n'en auront pas l'emploi pour leur propre développement. Globalement — d'après la même étude — les pays producteurs de pétrole ne pourraient absorber plus de quarante milliards de dollars de biens en provenance des pays de l'O.C.D.E., d'où un excédent de vingt milliards de dollars par an, auxquels il faut d'ailleurs ajouter cinq milliards de dollars de revenus provenant des investissements intérieurs, soit environ vingt-cinq milliards de dollars par an. C'est là une masse monétaire flottante considérable, qui risque de provoquer l'instabilité dans un système monétaire international déjà singulièrement délabré.

A cette situation monétaire, le gouvernement français a-t-il prévu une riposte ? Selon nous, elle ne pourrait être que communautaire, éventuellement après concertation avec le Japon et les Etats-Unis, sans pour autant créer un « club des nantis ».

Une première solution consisterait à accroître au maximum la capacité des pays producteurs de pétrole pour réduire d'autant leur surplus monétaire.

Une deuxième solution consisterait à faciliter le développement des pays producteurs en élargissant le dialogue au-delà des discussions sur le prix du pétrole et sur le montant des royalties, et en multipliant les relations de tous ordres avec ces pays, spécialement avec les pays arabes.

Une troisième solution, sur laquelle je ne connais pas encore la position du gouvernement français, consisterait à développer des accords de participation avec les compagnies nationales des pays producteurs.

Enfin, on pourrait imaginer, comme certains l'ont proposé, le lancement d'une politique d'emprunts de la Communauté économique européenne, en unités de compte, pour éponger une partie des liquidités monétaires dont disposent les pays arabes.

A notre sens, l'Europe, si elle s'unissait, pourrait établir avec les pays producteurs de pétrole, spécialement avec les pays arabes, des relations équilibrées. Les relations actuelles, en raison de la faiblesse de la position française et de l'inconsistance de l'organisation européenne, sont des relations de dépendance que, pour notre part, nous ne pouvons tolérer. Les relations de dépendance doivent se transformer en relations d'interdépendance, dont les résultats seraient mieux assurés, plus durables, plus avantageux pour toutes les parties en cause et plus conformes à la dignité de chacune des nations que ceux d'une politique d'alignement sur les exigences fluctuantes des pays arabes.

Reste à développer une politique d'indépendance énergétique à plus long terme, celle que nous n'avons cessé de réclamer depuis si longtemps et qui passe par la création d'une usine européenne d'enrichissement de l'uranium.

Mais comment oublier qu'en 1962 la France a commis, malgré les observations que nombre d'entre nous, dans différents groupes politiques, élevèrent à cette époque, une lourde erreur sous la forme d'un double refus : refus d'inscrire la filière française de réacteurs atomiques dans un programme européen ; refus d'autoriser l'expérimentation, à frais communs, de centrales thermonucléaires de type américain. Plus tard, il a fallu constater l'échec de cette politique et, finalement, faute d'avoir joué la carte de l'Euratom, se tourner vers l'Amérique. Où est la cohérence de la politique énergétique française dans cette démarche ? (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.)

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Jean Lecanuet. Le même aveuglement, conduisant à la même dépendance technico-économique à l'égard des Etats-Unis, a pu être observé dans d'autres domaines, l'informatique et la recherche spatiale, que je n'ai pas le temps d'examiner. Les Français, monsieur le ministre, seraient surpris s'ils réalisaient que les erreurs commises depuis quinze ans, dans ces domaines, par les gouvernements successifs représentent, de multiples fois, les 1.300 millions de francs gaspillés dans l'affaire de La Villette. Combien de temps a été perdu avant que des dirigeants français aient accepté l'idée de tirer profit, à des fins civiles, des techniques que la France avait mises en œuvre dans l'usine de Pierrelatte ! Un journal indulgent à votre égard, *Le Monde*, le relevait hier. (Protestations et rires sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

Plusieurs députés de l'union des démocrates pour la République. C'est de l'humour !

M. Jean Lecanuet. La technique française de diffusion gazeuse est éprouvée alors que celle de l'ultra-centrifugation n'a pas encore fait ses preuves. La France devrait donc tenter une ouverture en direction de ses partenaires pour faciliter un accord et obtenir, en échange, qu'ils participent à la création d'une grande usine européenne utilisant la technique de la diffusion gazeuse.

Monsieur le ministre, j'espère que vous me répondrez. Si grave que soit la situation — nous la considérons comme telle, s'il n'en est pas de même pour vous — rien n'est perdu, que le temps gaspillé, si la France, après tant d'illusions, choisit enfin la voie du courage, de la dignité et de la solidarité : celle du courage, en disant la vérité aux Français, alors qu'aujourd'hui vous avez sans doute dissimulé les difficultés réelles de notre approvisionnement en pétrole ; celle de la dignité, en renonçant aux facilités fragiles et humiliantes de l'alignement de la France sur les exigences arabes ; celle de la solidarité, en alliant le destin de la France à celui de la Communauté.

Rien n'est perdu si la France se donne enfin une politique énergétique européenne. C'est la condition du redressement, en vue d'assurer la sécurité, et de la réelle indépendance énergétique du pays, fondement de son indépendance politique. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux et sur quelques bancs des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Depietri.

M. César Depietri. Monsieur le ministre, votre exposé, dont l'optimisme est contredit par les faits et par l'expérience que le pays a depuis quinze ans de votre régime, démontre précisément l'incapacité du pouvoir de résoudre les problèmes que connaît actuellement votre politique énergétique, base fondamentale du développement industriel et scientifique et nous incite à ne pas vous suivre.

A l'entrée de l'hiver, les Français, déjà aux prises avec l'aggravation ininterrompue de l'inflation, du coût de la vie et du chômage se demandent s'ils pourront continuer à travailler convenablement et à se chauffer normalement. Une campagne bien orchestrée, à laquelle prend part le Premier ministre, nous conseille de diminuer le chauffage et d'économiser le carburant, sous peine, si les consommateurs ne suivent pas ces conseils, de rationnement de l'essence, du fuel domestique et du fuel industriel, d'où une menace sérieuse sur notre économie nationale. Les responsables de la pénurie actuelle seraient donc les consommateurs !

Pour essayer de nous convaincre du bien-fondé de ces restrictions, M. Messmer nous informe que de nombreux pays d'Europe ont déjà été contraints de restreindre leur consommation de pétrole, y compris les Etats-Unis et le Japon. Aux Français qui s'inquiètent, le Gouvernement laisse insidieusement croire que les événements récents du Proche-Orient sont la seule cause de cette pénurie. Il oriente ainsi le mécontentement de la population vers les pays arabes producteurs de pétrole et, ce faisant, il masque la responsabilité du pouvoir qui, depuis 1958, restreint au profit du pétrole la production des ressources énergétiques nationales, tels le charbon, l'hydraulique, le gaz naturel et la filière française électro-nucléaire.

En vérité, la crise énergétique qui nous menace est un aspect de la crise profonde de la société française, qui affecte toute la vie nationale et démontre l'incapacité du pouvoir de trouver une solution aux problèmes qui se posent.

En 1958, au début de l'ère gaulliste, la France disposait d'un potentiel naturel industriel et humain important. Le charbon, le gaz naturel, l'hydraulique, mis en valeur par les entreprises nationalisées, constituaient un ensemble énergétique national qui permettait au pays d'assurer la majeure partie de ses besoins, grâce au caractère des houillères nationales, de l'E. D. F. et du Gaz de France. Le Commissariat à l'énergie atomique condu-

sait dans la même période des recherches fondamentales et appliquées propres à doter notre pays de nouveaux moyens énergétiques.

Mais le propre du gaullisme, comme nous, communistes, l'avons toujours déclaré, consistait, en premier lieu, à aider par les différents Plans les monopoles capitalistes à accroître leurs profits, à poursuivre leurs concentrations et à aborder dans de meilleures conditions le marché international. Il s'agissait de l'accentuation délibérée d'une politique de classe sacrifiant les intérêts de la nation pour permettre aux grosses sociétés nationales et multinationales de mettre la main sur les ressources énergétiques du pays et de dominer la distribution. La politique du profit maximum et immédiat devenait l'élément déterminant de la politique du pouvoir.

En 1960, grâce au charbon, aux ressources hydrauliques et au gaz de Lacq, les entreprises nationalisées satisfaisaient 60 p. 100 des besoins du pays à partir des ressources nationales. En revanche, dès 1970, la production d'énergie dépendait à 70 p. 100 du pétrole.

La mise à l'écart des entreprises nationalisées s'est donc accompagnée d'un recul systématique de l'indépendance nationale et de l'élaboration par le pouvoir d'une politique impérialiste tendant à assurer aux monopoles capitalistes l'accès des ressources énergétiques hors du territoire national et la maîtrise de ces ressources.

Le pétrole devenant l'élément déterminant de la politique énergétique française ; le Gouvernement français obtint, en 1962, par des accords contraignants que la jeune république algérienne offre des conditions nouvelles et favorables aux capitalistes. Alors, le pétrole saharien nous parvint à flots et à un prix relativement bas. C'était une politique de classe à courte vue.

Dix ans plus tard, certains pays producteurs accédant à l'indépendance économique se rebiffent et n'acceptent plus qu'on pille leur sous-sol impunément. Ils remettent en cause les accords conclus et font payer plus cher le pétrole aux sociétés pétrolières. Mais comme nous sommes maintenant à la merci de ces sociétés pétrolières, le Gouvernement essaie par tous les moyens de conserver sa marge de taxes, qui n'est pas négligeable puisque, sur le litre de super à 1,25 franc, la part de l'Etat, en taxes et impôts, est d'environ 70 p. 100, soit 0,88 franc, alors que celle des sociétés pétrolières est de 20 p. 100, soit 0,25 franc, et celle des pays producteurs 10 p. 100, soit 0,12 franc.

L'Etat jouit donc d'une marge très importante qui permettrait non seulement d'éviter une augmentation du prix de l'essence, mais, mieux, une diminution de ce prix, d'autant que la marge bénéficiaire des sociétés pétrolières pourrait également être réduite. L'augmentation du prix des carburants du mardi 30 octobre est-elle la dernière ? D'autres ne suivront-elles pas, permettant ainsi une hausse des prix industriels, alors que le coût de l'énergie n'entre que pour 5 p. 100 dans ces prix ? M. le ministre pourrait nous renseigner sur ces points.

Le choix du pétrole comme source d'énergie essentielle, relève bien d'une politique de classe, puisque le pouvoir a sacrifié les autres sources d'énergie nationales. C'est ainsi qu'on a appliqué aux houillères nationales, en 1968, un plan de liquidation dont la première étape prévoit de ramener la production de 50 millions de tonnes en 1967 à 25 millions de tonnes en 1975, pour arriver entre les années 1985 à 2000 à 10 millions de tonnes. On sacrifie délibérément une richesse nationale fondamentale.

Les houillères sont, paraît-il, déficitaires et les réserves s'épuisent. En ce qui concerne ces réserves, je rappelle que le gouvernement français a transmis en 1970 à l'O. N. U. un rapport qui évalue à 2.800.000 tonnes nos réserves de charbon exploitables dans des conditions de rentabilité. Quant au déficit, je remarque que vous vendez le charbon aux grosses sociétés industrielles à un prix inférieur au prix de revient, d'où une perte annuelle de plus de 300 millions de francs.

Ce qui est paradoxal, c'est que les subventions prévues dans votre budget en faveur des houillères, qui étaient en 1973 de 1.797 millions de francs, passent en 1974 à 2.381 millions de francs — 580 millions de plus — soit une augmentation de 33 p. 100, due à l'accroissement de la charge imposée par le plan de reconversion.

Avec votre politique, monsieur le ministre, plus la production diminue, plus on ferme de mines, plus la charge augmente. Comment pouvez-vous expliquer cela ?

**M. le ministre du développement industriel et scientifique.** C'est la logique même.

**M. César Deplatri.** La production française est passée de 38,9 millions de tonnes en 1970 à 29 millions en 1973, alors que des pays comme la République fédérale d'Allemagne ou les Etats-Unis d'Amérique revisent leur plan charbonnier, ouvrent de nouvelles mines et proclament que le charbon est une source

d'énergie essentielle. Au lieu de suivre cet exemple, vous poursuivez votre plan de fermeture des puits et des batteries de fours à coke.

**M. Messmer** déclare : « Au prix actuel de la thermie, un nouveau développement de la production charbonnière est probable, mais il sera limité aux pays qui ont les meilleurs gisements ; ce n'est malheureusement pas le cas de la France ».

En clair, cela signifie que vous allez augmenter vos achats de charbon et de coke à l'étranger, ce qui n'améliorera pas votre budget, monsieur le ministre, et nous rendra plus encore dépendants de trusts étrangers.

Au contraire, si au lieu de mettre en concurrence nos bassins charbonniers on appliquait une politique plus rationnelle, la production pourrait être maintenue au niveau de 50 millions de tonnes annuelles et les centrales thermiques pourraient être multipliées.

De même, pour l'énergie hydraulique, toutes nos possibilités sont loin d'être exploitées.

Quant au gaz naturel, il semble que le pouvoir ait décidé de limiter cette forme d'énergie à 10 p. 100 des besoins énergétiques, alors que la moyenne européenne est de 12 p. 100, et que la Grande-Bretagne s'oriente vers 14 p. 100. Or, malgré l'apport de gaz de Hollande et d'Algérie, nous sommes encore en dessous de 10 p. 100.

Les ressources mondiales en gaz s'accroissent sans cesse. Les Etats-Unis négocient avec l'Union soviétique un contrat de vingt-cinq ans pour l'achat de 20 milliards de mètres cubes par an ; la République fédérale d'Allemagne également, pour 10 milliards de mètres cubes par an. La France, elle, se contente d'un marché avec l'Union soviétique portant sur 2,5 milliards de mètres cubes par an, alors qu'une politique conforme à ses besoins exigerait de porter, dans les dix prochaines années, à 20 p. 100 l'utilisation du gaz dans le bilan énergétique général.

Et puis, qu'avez-vous fait de la filière française de l'électro-nucléaire, avec l'utilisation de l'uranium nécessaire que recèle le sol français, filière mise au point par le commissariat à l'énergie atomique ? Vous l'avez abandonnée au profit des trusts américains ! Westinghouse, qui s'installe en France, vient d'obtenir du Gouvernement l'autorisation de prendre une participation de 45 p. 100 dans le capital de la compagnie nucléaire française, le complément étant apporté par le groupe Schneider.

Westinghouse a obtenu également la permission de participer, à raison de 35 p. 100, au capital d'une société dont le nom n'est pas encore connu, avec une part de 51 p. 100 pour Pêchiney-Ugine-Kuhlmann, pour la fabrication de combustible nucléaire utilisé par les réacteurs P.W.R.

Ainsi, non seulement le prix de revient de l'énergie électrique produite par les réacteurs sous licence Westinghouse échappe au contrôle national, mais la France est devenue la tête de pont privilégiée en Europe du trust Westinghouse !

D'autre part, si la subvention pour le commissariat à l'énergie atomique passe, en autorisations de programme, de 1.886 à 1.948 millions, soit une progression théorique de 3,3 p. 100, en fait, compte tenu de l'augmentation des prix, cela se traduit par une baisse de 4 à 5 p. 100. De même, les crédits de paiement, qui passent de 1.956 à 1.950 millions, accusent une diminution effective de 8 à 9 p. 100. Il est vrai que le commissariat à l'énergie atomique est autorisé à emprunter 250 millions de francs et, ainsi, à s'enfoncer davantage dans sa dette.

C'est une politique de classe que mène actuellement le pouvoir qui, par des moyens détournés, cherche à liquider les entreprises nationalisées telles que les Charbonnages, l'Electricité de France et le Gaz de France, qui ne bénéficient d'aucune augmentation de subvention. Pourtant, ces entreprises nationalisées ont démontré leurs capacités morales et techniques en produisant, dans les circonstances difficiles d'après-guerre, l'énergie nécessaire au relèvement du pays.

Aujourd'hui, vous sacrifiez cette richesse, ces entreprises, ces hommes au bénéfice des trusts internationaux, dont la seule loi est le profit et dont l'action aboutit à la pénurie énergétique due à la crise générale du capitalisme.

Une fois de plus ce sont les travailleurs, les couches sociales laborieuses, les familles ouvrières qui sont les victimes de cette politique antinationale et antisociale.

Le chômage, la vie chère, les impôts plus lourds, les difficultés scolaires et maintenant la menace des restrictions énergétiques qui pèse sur l'ensemble de la vie économique, voilà votre travail, monsieur le ministre, avec le soutien de votre majorité. Les trusts, quant à eux, se portent bien !

Votre ministère, qui devrait être un grand ministère d'un véritable développement industriel et scientifique, dont le budget devrait témoigner de l'augmentation continue de la production

industrielle et scientifique et permettre l'amélioration des conditions de travail et de vie des travailleurs, n'est plus que le gérant des intérêts des trusts multinationaux, de leurs profits.

Votre budget global — énergie et mines — dont les autorisations de programme s'élevaient en 1973 à 1.928 millions de francs, augmente de 34 millions seulement, soit 1,8 p. 100. En francs constants, c'est une baisse de 6 à 7 p. 100.

De même, les crédits de paiement sont en diminution de 8 millions de francs, soit 0,4 p. 100. Mais, en francs constants, c'est une baisse de 8 à 9 p. 100.

Il n'y a donc aucun redressement, malgré la crise actuelle de l'énergie.

Avec l'abandon des mines de charbon, la restriction du développement de la production de l'Electricité et du Gaz de France, les travailleurs, cadres et techniciens voient fondre dangereusement leurs effectifs.

Les mineurs de charbon, qui étaient 96.000 en 1970, ne sont plus que 76.000, l'objectif pour 1974 étant de 55.000. Et vous exigez de ceux qui restent une productivité toujours accrue, au détriment non seulement de leur sécurité et de leur santé, mais aussi de la sécurité des usagers, de ceux du gaz en particulier, ainsi que de récents accidents graves le démontrent.

En leur refusant les améliorations de salaires et de conditions de travail que les organisations syndicales revendiquent, vous avez déconsidéré le dur métier de mineur, auquel les jeunes se refusent.

Le rapporteur pour avis déclare que le retard qui marque la fermeture des mines empêche la venue d'autres industries du fait du manque de main-d'œuvre. Pourtant, il est l'élu d'un département — la Moselle — dont les puits ont été fermés et dont on a restructuré la sidérurgie à deux reprises. Or il y a de la main-d'œuvre disponible puisque 15.000 jeunes Lorrains se rendent tous les jours travailler en Sarre, 3.000 au Palatinat.

Voilà sans doute ce que M. Messmer appelle la reconversion des mines !

Si l'on y ajoute les 6.000 travailleurs lorrains qui vont chaque jour travailler au Luxembourg, on se rend compte que ne manque pas la main d'œuvre qualifiée qui pourrait être employée sur place.

Les travailleurs, cadres et techniciens des entreprises nationales, comme les autres travailleurs manuels et intellectuels du secteur privé, n'ont pas de profits capitalistes à empêcher. Ils ne demandent qu'une chose : pouvoir produire dans l'intérêt du pays, pour améliorer leurs conditions de vie et de travail, pour participer activement et effectivement à la réalisation des programmes de production. Avec eux, la crise de l'énergie que nous subissons ne serait plus qu'un mauvais souvenir. Mais, pour cela, il est nécessaire plus que jamais de changer radicalement de politique.

C'est dans le programme commun que réside la seule solution de changement, et c'est ce que 46 p. 100 des Français ont parfaitement compris au mois de mars dernier. Mais aujourd'hui plus encore et plus nombreux qu'hier ils en sont convaincus.

Le programme commun enlèverait aux trusts nationaux et multinationaux le contrôle des besoins énergétiques du pays. Ils n'en seraient plus les maîtres et ne feraient plus la loi. Les accords internationaux pour nos besoins en énergie produite hors du pays se feraient dans le respect de l'indépendance des pays, la production des ressources nationales serait développée, les revendications des travailleurs, cadres et techniciens, satisfaites.

Mais nous sommes devant une situation qui exige des mesures immédiates. Or des solutions sont possibles, et sans attendre. Aussi le parti communiste français propose-t-il un plan d'urgence qui permette de sortir de la pénurie où votre politique nous a conduits.

Il faut réorienter la politique pétrolière française, actuellement soumise aux cartels monopolistes internationaux, par la négociation à long terme avec les pays socialistes et les pays en voie de développement.

Il faut préserver l'apport du charbon dans la production nationale, car c'est un élément décisif pour la sécurité et l'indépendance de notre approvisionnement.

Il faut pratiquer une politique nucléaire qui développe le potentiel national de recherche et de production d'électricité. Pour cela, il faut procéder à la reconversion du secteur militaire et à la restauration du commissariat à l'énergie atomique.

Il faut systématiser une politique de coopération hardie, notamment avec nos voisins européens et avec les pays socialistes.

Mais le chemin que vous empruntez, monsieur le ministre, ne concorde pas avec les intérêts du pays. Vous avez choisi votre classe, celle des monopoles capitalistes qui, pour leurs profits, ruinent le pays. Alors, vous comprendrez que nous ne

pouvons pas vous faire confiance et que nous n'approuverons pas votre budget. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Ligot.

M. Maurice Ligot. Monsieur le ministre, d'année en année la France devient un grand pays industriel. C'est ainsi que son écart par rapport à l'Allemagne fédérale se comble progressivement et que les priorités industrielles retenues dans le VI<sup>e</sup> Plan sont en train de se réaliser, comme vous l'avez indiqué. Mais le sujet que je voudrais surtout traiter est de savoir comment se situe votre ministère, qui a la mission de conduire la politique industrielle.

D'abord, rappelons qu'il a la charge de définir la politique de la France face à de grands problèmes tels que ceux de l'énergie nucléaire, de la recherche, de l'informatique.

Son secteur d'activité est puissamment créateur d'emplois, ainsi que le démontre abondamment l'évolution de l'emploi depuis 1968.

Il est le principal générateur de création d'activités dans le secteur tertiaire, contrairement à ce qu'on pense souvent.

Enfin, quand il y a un problème d'emploi d'envergure, c'est vers le ministère du développement industriel et scientifique qu'on se tourne et c'est lui qui a la charge de formuler des solutions. A ce propos, peut-être pourriez-vous préciser à l'Assemblée le rôle de votre département dans les efforts de solution de l'affaire Lip.

Pour remplir ces tâches, votre ministère dispose de collaborateurs de qualité, issus notamment de l'Ecole des mines et de l'Ecole nationale d'administration et dont le dévouement et la compétence ne sauraient être mis en cause.

Mais vos collaborateurs sont découragés, et la presse s'en est fait l'écho. Pourquoi ? Parce qu'ils ont conscience que le rôle du ministère se trouve minimisé par rapport à sa fonction.

En effet, le ministère ne joue pas vraiment son rôle de chef de file de la politique industrielle qui lui a été attribué explicitement par le Gouvernement en 1969. Par exemple, le comité interministériel de politique industrielle s'est-il réuni depuis deux ans ? Il serait bon que vous puissiez rappeler son rôle et ses pouvoirs. D'autre part, le ministère n'est pas pourvu de moyens financiers d'incitation au développement industriel, moyens qui figurent essentiellement au budget du ministère de l'économie et des finances.

Les liaisons avec les secteurs socio-économiques sont insuffisantes sur le plan national et sur le plan régional. Trop de décisions à caractère industriel sont prises par le ministère des finances sans tenir un compte suffisant des avis du ministère du développement industriel.

La direction des prix du ministère des finances exerce une véritable dictature des prix, nécessaire bien sûr dans son principe et dans beaucoup de circonstances, mais qui ignore trop souvent les aspects industriels de la fixation des prix. C'est ainsi qu'on vient de taxer le commerce de la chaussure d'une façon absolument discriminatoire puisqu'il n'y a pas d'autre taxation pour les autres produits industriels.

De même, le rôle de la direction des relations économiques extérieures du même ministère de l'économie et des finances défavorise certains secteurs industriels sans raisons suffisantes.

Sur le plan régional, l'absence d'un véritable service régional du ministère du développement industriel, qui serait le seul interlocuteur des entreprises, vous l'avez souligné, nuit à son influence et à ses contacts avec les entreprises moyennes et petites, diffusées sur l'ensemble du territoire et qui représentent plus de 80 p. 100 de notre potentiel industriel.

Compte tenu de cette situation défavorisée du ministère, un doute peut s'élever sur la possibilité de mener une politique industrielle cohérente. Pourtant, une politique industrielle cohérente est nécessaire pour faire face aux grandes tâches à accomplir.

Il faut, par exemple, renforcer l'action de développement industriel régional, qui a plusieurs aspects ; favoriser la diffusion, sur tout le territoire, des entreprises industrielles ; faciliter la naissance des petites entreprises industrielles ; permettre la survie, la réorganisation ou la reprise des entreprises en difficulté. A cet égard, il conviendrait de renouveler les méthodes d'action en faveur de la moyenne et de la petite industrie, car ces méthodes sont, pour une bonne part, dépassées.

Vous pourriez, à ce sujet, faire part à l'Assemblée de votre sentiment sur la proposition de loi que j'ai présentée, avec plusieurs membres du groupe de l'union centriste, tendant à favoriser le redressement des entreprises en difficulté.

Pour cette action, il faut un véritable échelon régional : vous avez annoncé votre décision de le créer, c'est bien, mais il faut que les autres administrations l'admettent et coopèrent.

Aujourd'hui, le Gouvernement doit s'engager sur un échéancier, en profitant de la mise en place des régions pour en accélérer la réalisation.

Il faut renforcer l'autorité du ministère sur les organes du fonds de développement économique et social et dans les conférences administratives régionales.

Il faut un réexamen du régime des aides au développement industriel régional, en vue de favoriser les petites entreprises, pépinières des grandes, mais aussi les extensions et les reprises.

Il faut des aides plus fortes puisque l'impôt sur les bénéfices — dès que ceux-ci apparaissent — en reprend la moitié.

Le deuxième problème que je voudrais évoquer devant vous, monsieur le ministre, c'est, dans le cadre de l'exécution du VI<sup>e</sup> Plan, celui du secteur de la mécanique et notamment de la machine-outil, où l'infériorité de la France par rapport à l'Allemagne est flagrante et s'est même aggravée au cours des dernières années.

Je voudrais que vous nous indiquiez les mesures que vous comptez prendre pour améliorer la situation de l'industrie française dans ce domaine et pour favoriser les achats de machines-outils de fabrication française.

Les déclarations du président Nixon, les derniers événements mondiaux, la guerre au Proche-Orient, les décisions des pays arabes producteurs de pétrole, ont souligné notre dangereuse dépendance énergétique, et à un point que nous ne soupçonnions pas. Vous nous en avez parlé longuement, vous nous avez montré la difficulté d'une politique énergétique française car nous ne disposons d'aucune source propre. Mais nous ne pouvons admettre de subir la loi d'une seule région du monde et de laisser soumettre l'ensemble de notre activité économique et le niveau de vie de nos populations à des volontés totalement étrangères.

Aussi convient-il de prêter une particulière attention à un certain nombre de nécessités : nécessité d'un développement massif de nos importations de gaz naturel, en accord avec les pays européens ; nécessité absolue d'une diversification de nos sources d'approvisionnement en pétrole ; nécessité d'un plan d'utilisation des produits pétroliers tenant compte impérativement des priorités sociales et économiques.

Des efforts très importants de recherche et de réalisation en matière de centrales nucléaires apparaissent aujourd'hui d'une importance exceptionnelle.

Je n'évoque qu'incidemment la voiture électrique, et pourtant c'est un chapitre fort important.

Cette dépendance énergétique, qui est la donnée première de notre économie industrielle, nous la retrouvons dans l'approvisionnement en matières premières car, là encore, notre pays est très démuné.

Cette situation constitue un grand paradoxe et explique l'extraordinaire gageure du développement industriel européen et japonais, à la différence du développement américain. Le problème n'est plus aujourd'hui d'exporter, mais de pouvoir importer.

Je vous pose à ce sujet deux questions : quel est le bilan de nos approvisionnements actuels ? Quelles sont les mesures prises pour assurer l'alimentation convenable des industries ?

Vous avez senti que, sur beaucoup de ces points, les problèmes français sont des problèmes communs à tout le continent européen.

La politique industrielle commune, qui en est malheureusement toujours au stade des pourparlers, est très difficile à concevoir dans un régime d'économie libérale, mais elle est nécessaire. Elle commence à poindre dans le domaine du développement régional. Il faut aller plus loin et embrasser tous les aspects de l'activité économique et industrielle, notamment à l'occasion du sommet européen proposé par le Président de la République.

Ainsi pourra-t-on espérer que l'ensemble des puissances économiques européennes ne sera pas une somme de faiblesses et d'impuissances, comme c'est malheureusement le cas aujourd'hui.

Nous comptons sur vous pour qu'il en soit ainsi, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les bancs de l'union centriste, des républicains indépendants et sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Darras.

**M. Henri Darras.** Monsieur le ministre, le problème de l'approvisionnement en énergie de notre pays est de nouveau au premier plan de l'actualité. Le Premier ministre déclarait, il y a quelques jours, que la situation était pour le moins préoccupante. Elle l'est d'autant plus que vous avez délibérément sacrifié, quoi que vous en disiez, une richesse nationale pour favoriser un produit importé.

En 1960, le charbon représentait encore 55 p. 100 de notre consommation énergétique globale. En 1972, sa part n'est plus que de 18 p. 100, tandis que celle du pétrole est montée à 66 p. 100. C'est dire combien les hausses tant actuelles que prévisibles vont nous coûter cher. La France sera l'un des pays les plus pénalisés par ces hausses.

Les autres pays occidentaux ont organisé leur récession charbonnière d'une manière moins brutale. En 1970, alors que la part du charbon dans le bilan énergétique était de 25 p. 100 en France, elle était de 32 p. 100 en Belgique, de 40 p. 100 en Allemagne fédérale et de 48 p. 100 en Grande-Bretagne. En France, on ferme des puits dont le rendement par jour et par homme est de 2.000 kilos ; en Angleterre, on maintient en activité des exploitations dont le rendement est de 1.200 kilos.

La grève des mineurs de 1963 avait entraîné, entre autres résultats, la création d'un commissariat spécial chargé de mettre en œuvre une politique coordonnée de l'exploitation de toutes les ressources énergétiques du pays.

Une certaine péréquation du coût des différentes formes d'énergie devait permettre un meilleur équilibre dans leur utilisation. Mais les impératifs de rentabilité immédiate et la pression des trusts pétroliers ont abouti à l'établissement d'un plan de fermeture accélérée des charbonnages, qui, par un écrémage des meilleurs puits, a entraîné un gaspillage déraisonnable d'une source d'énergie peut-être coûteuse mais sûre et non payable en devises.

**M. Raoul Bayou.** Très bien !

**M. Henri Darras.** Depuis dix ans, à cette même tribune, nous n'avons cessé de déclarer que le Gouvernement commettait une erreur en sacrifiant le charbon au pétrole au nom de la rentabilité, que la comparaison des coûts du moment pour définir un choix énergétique témoignait d'une option politique à courte vue, que les trusts pétroliers pratiquaient une politique de dumping pour chasser le charbon de ses positions et que tout — le souci légitime des pays producteurs de valoriser une richesse nationale, l'augmentation considérable des besoins mondiaux en énergie, la politique pétrolière américaine, l'avidité des trusts internationaux — laissait prévoir une hausse massive du prix du pétrole.

A ce propos, est-il exact que la récente augmentation du prix du pétrole importé absorbera la totalité de l'excédent en devises de notre balance commerciale, comme je l'ai entendu dire sur les ondes d'un poste de radio périphérique ?

**M. le ministre du développement industriel et scientifique.** On dit tellement de choses !

**M. Henri Darras.** Je vous le concède, monsieur le ministre.

Le Conseil économique et social, dans un rapport sur les moyens d'assurer la sécurité de l'approvisionnement de la France, indiquait l'an dernier que, « s'il est possible et excusable de se tromper, il ne faut pas le faire trop longtemps » et concluait qu'un choix politique en faveur du charbon indigène ne serait pas sans fondement.

Ainsi, le Conseil économique et social, bien qu'en termes prudents, rejoignait nos préoccupations quand il souhaitait l'arrêt de l'écrémage des meilleurs puits et la révision de la politique charbonnière. Nos populations ont d'ailleurs le sentiment, monsieur le ministre, que vous traitez avec autant de désinvolture l'aspect humain du problème et que vous ne mesurez pas exactement le vide économique créé dans tous les bassins par la destruction de l'immense potentiel technique que constituait l'industrie charbonnière.

La précipitation dans la récession a semé l'inquiétude, au point que le planning de production est loin d'être atteint, faute d'une main-d'œuvre adaptée et qualifiée. Vous avez brisé l'amour et la fierté du mineur pour son métier ; du « galibot » à l'ingénieur, le souci quotidien est de saisir la possibilité de reclassement qui se présente parfois, mais au prix bien souvent d'un arrachement déchirant du pays natal, car les nouveaux emplois promis se font attendre.

L'un de vos collègues, premier commissaire à la reconversion de la région Nord-Pas-de-Calais, s'écriait après avoir mesuré l'étendue des besoins consécutifs à la récession minière précipitée : « La région est un bateau qui prend l'eau et je n'ai que du scotch pour le réparer ».

Certes, on a colmaté quelques brèches mais le solde « suppression-création » d'emplois s'amplifie chaque année dans des proportions alarmantes. Dans le Pas-de-Calais, la grande zone industrielle de Douvrin, qui s'étend sur plus de 500 hectares et qui est équipée depuis plus de cinq ans n'abrite toujours qu'une seule entreprise, la Française de mécanique. De petites zones complémentaires, créées par les collectivités locales minières pour favoriser la reconversion, attendent les implantations annoncées lors des déplacements ministériels.

Monsieur le ministre, vous avez pris la responsabilité d'une politique de l'énergie qui tend à faire disparaître toute l'industrie charbonnière — nous ne nous faisons plus d'illusion — d'ici 1980.

Nous en avons dès le départ souligné les dangers. Mais il est de votre devoir d'en accepter les obligations. L'industrialisation des régions minières doit devenir la priorité des priorités ; aucun emploi minier ne doit disparaître sans création préalable d'un emploi de remplacement. Il faut permettre une diversification plus audacieuse des activités des entreprises minières et favoriser l'amélioration de l'environnement.

La réalisation des structures d'accueil de l'industrie — routes, téléphone, équipements socio-éducatifs et équipements de loisirs — doit être développée rapidement. Il faut redonner aux régions minières le potentiel économique qu'elles avaient avant le déclin de l'exploitation charbonnière.

Il serait injuste que des populations qui, depuis cent ans ont, par leur dur labeur, contribué largement à développer l'économie et partant la richesse du pays ne puissent compter sur la solidarité de la collectivité nationale pour surmonter les difficultés qu'elles subissent avec un courage et une dignité qu'il serait maladroit, à mon sens, de prendre pour de la résignation. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

**M. le président.** La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1974 (n° 646) ; (rapport n° 681 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Développement industriel et scientifique :

Développement industriel (*suite*) :

(Annexe n° 14. — M. Schloesing, rapporteur spécial ; avis n° 686, tome V, de M. Julien Schwartz au nom de la commission de la production et des échanges.)

Agriculture et développement rural, F.O.R.M.A., B.A.P.S.A. :

Agriculture et développement rural :

(Annexe n° 4. — M. Godefroy (agriculture) et M. Soisson (développement rural), rapporteurs spéciaux ; avis n° 686, tome I, de M. Méhaignerie (agriculture) et tome II, de M. Huguet (développement rural) au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 682, tome IV, de M. Mayoud (enseignement agricole) au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (FORMA) :

(Annexe n° 17. — M. Pierre Joxe, rapporteur spécial ; avis n° 686, tome III, de M. Bertrand Denis au nom de la commission de la production et des échanges.)

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) :

(Annexe n° 41. — M. Ducray, rapporteur spécial ; avis n° 682, tome XVII, de M. de Montesquieu au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 686, tome XXIV, de M. Bizet au nom de la commission de la production et des échanges.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

(*La séance est levée à douze heures quarante.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
MARCEL CHOUVET.*

(Le compte rendu intégral des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)